

Le cri patriotique de Marseille républicaine

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Le cri patriotique de Marseille républicaine. Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815). Fasc. 8, Notions pratiques - Patrie, patriotisme, Champion, pp.83-134, 2006. halshs-00195774

HAL Id: halshs-00195774

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00195774>

Submitted on 29 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques Guilhaumou

Le cri patriotique de Marseille républicaine

Jacques Guilhaumou, « Le cri patriotique de Marseille républicaine », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815), Patrie, patriotisme*, sous la direction de Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier, fascicule 8, Paris, Champion, collection « linguistique française », 2006, p. 83-134. Version de l'auteur.

Partie à la conquête de son autonomie municipale dès 1789, apte à donner l'exemple d'« actions héroïques » en 1790-1791, multipliant *les travaux patriotiques* en 1792, Marseille reçoit de plus en plus souvent le qualificatif de républicaine avant même l'avènement de la République¹. De fait, « Marseille la républicaine » réactive très tôt une tradition civique qui remonte à la période antique où la Cité s'identifiait à une communauté politique structurée par l'action des citoyens appréhendée conjointement à travers une multiplicité d'actes individuels et une réalisation commune sur la base du bonheur de vivre ensemble². Qui plus est, cette expérience républicaine précoce de la Cité s'enrichit, à la fin de Moyen-Âge et jusque dans une période avancée des Temps modernes³, du riche apport de l'humanisme civique. Il s'agit alors pour les élites de prendre en main la conduite des affaires de la Cité, au nom de la liberté politique et des valeurs humanistes. Bien sûr, l'élite commerçante joue ici un rôle décisif dans une ville qui assume progressivement une fonction de port mondial⁴, ce qui peut aussi expliquer la diversité des expériences républicaines marseillaises pendant la Révolution française. L'apport d'une telle tradition civique contribue donc au déploiement, tout au long de la Révolution française, du « mouvement sublime » de l'énergie patriotique des Marseillais⁵. Cependant ce *cri patriotique*, à la fois local et général, prend une tournure particulière dans la mesure où il se ressource, à chaque événement majeur, au principe de la nation, et à sa dimension universelle. Ainsi la présence insistante d'une dynamique du lien entre la nation et ses manifestations patriotiques a une portée très générale. Certes le sentiment patriotique des Marseillais est pour une part une affaire d'émotions et de passions, dont il convient de mesurer la portée normative qui induit des jugements de valeur⁶, donc une rationalité qui contribue à l'intelligibilité historique du républicanisme marseillais. Mais la dimension réflexive du patriotisme marseillais est tout aussi importante : elle contextualise

¹ Ainsi, dans cette étude, nous prenons appui sur notre ouvrage *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses de Science Po, 1992, tout en accentuant les traits patriotiques du républicanisme marseillais. Les journaux révolutionnaires cités ont été consultés à la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Nous utilisons aussi d'autres abréviations : Archives Nationales (AN), Archives départementales des Bouches du Rhône (ADBdr). Par ailleurs, nous avons souligné les expressions citées où se trouvent les mots *patrie, patriotisme, patriote*, etc., qu'elles se situent hors d'une citation ou à l'intérieur, de manière à bien mettre en valeur leur diversité.

² Nous avons décrit les modalités de la tradition civique marseillaise, avec le sociologue André Donzel dans « Marseille, ville de tradition civique », *FaireSavoirs*, N°5, 2005.

³ Voir sur ce point les travaux en cours de Junko Takeda sur l'humanisme civique à Marseille à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècles.

⁴ Charles Carrière, *Richesse du port marseillais : le port mondial au XVIIIème siècle*, CCIM, 1979.

⁵ Ainsi notre étude demeure certes proche de notre travail antérieur sur *Marseille républicaine (1791-1793)*, *op. cit.*, mais elle met plus l'accent sur le principe national et la tradition civique qui structurent, par la médiation du langage patriotique, le républicanisme marseillais.

⁶ Sur la portée méthodologique de la prise en compte de la raison des émotions, nous renvoyons au volume 6 de la collection « Raisons pratiques », *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, dir. Patricia Paperman et Ruwen Ogien, Editions de l'EHESS, 1995.

fortement les événements révolutionnaires⁷. A ce titre, la description du trajet patriotique des Marseillais ouvre à une meilleure compréhension des rapports politiques - plus précisément des « rapports populaires » - qui se déploient successivement sous les arguments de constitution, puis de souveraineté, au point de produire en l'an II un débat contradictoire sur la signification du nom de Marseille à l'horizon d'un patriotisme institué de manière universelle⁸.

Prologue

A la fin des années 1750, la noblesse et les négociants s'affrontent, sous la tutelle royale, à propos de leur place au sein de l'administration municipale⁹. La noblesse réclame sa réintégration au sein des instances dirigeantes de la ville dont elle a été exclue quelques décennies plus tôt. Dans les *Mémoires*¹⁰ qu'elle diffuse à ce sujet, l'accent est mis sur son « esprit patriotique » à travers l'énoncé, « La noblesse a toujours manifesté des *sentiments patriotiques* ». Cet *esprit patriotique*, elle le revendique au nom de son respect des « lois de l'honneur » dans sa constante fidélité au roi d'une part, au titre de l'ancienneté de ses « sentiments utiles au Prince et à la *Patrie* » d'autre part. Elle l'oppose à « l'esprit de s'enrichir » des négociants qui suscite « un esprit républicain » empreint d'une recherche d'indépendance dans la promotion de l'intérêt personnel, donc tout à fait préjudiciable au bien public. La Noblesse pose alors la question : « Le Négociant administrateur, continuellement occupé de son avantage personnel, est-il capable de s'élever à des vues supérieures du bien public ? », et y répond de manière particulièrement négative : « L'Echevin Négociant n'envisage les affaires que relativement à l'objet dont il est et a été principalement occupé ; partout où il ne voit pas le Commerce, il ne soupçonne ni utilité, ni importance ». Le coup de grâce est porté par un bourgeois, « ni noble, ni négociant », « à qui *les intérêts de la patrie* sont précieux »¹¹. En renfort de la noblesse, il s'en prend à la Chambre de commerce, « corps politique » d'existence précaire, dans la mesure où « la *Patrie des Négociants* est partout où ils peuvent commercer utilement ».

⁷ C'est pourquoi il est particulièrement décontextualisant de réduire l'énoncé « le patriotisme français forme un vœu, celui de secourir la patrie », contenu dans une *Adresse des Marseillais* à l'Assemblée Nationale de juin 1792 (voir ci-après) à une « charge émotive et sacrée », comme le fait Sophie Wahnich, « L'émotion en partage : l'Assemblée législative face aux dangers de la patrie (juin 1792) », dans *Une expérience rhétorique. L'éloquence de la Révolution*, dir. Eric Négrel et Jean-Paul Sermain, Oxford, Voltaire Foundation, 2002.

⁸ A ce titre, l'insistance sur l'individu patriote - certes positionné au plus près de l'action, donc appréhendé dans sa dimension pragmatique - nous situe, aussi émotionnel soit le cri patriotique, dans une configuration nominaliste qui suscite la construction, autour de la notion de patriotisme, d'une part fortement réflexive d'artifice politique dans un lien étroit au pouvoir instituant de la nation. Sur la portée méthodologique de la prise en compte du nominalisme, nous renvoyons au volume 14 de la collection « Raisons pratiques », *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIIIème siècle*, dir. Laurence Kaufmann et Jacques Guilhaumou, Editions de l'EHESS, 2003.

⁹ L'ensemble des documents, pour une grande part imprimés, sur cette affaire est conservé dans le fonds d'archive de l'Intendance de Marseille, ADBdr, C 3651.

¹⁰ Soit deux *Mémoires* consécutifs sous le libellé « Autour de la demande de la noblesse de Marseille qui demande d'être réintégrée dans l'administration municipale de la ville de Marseille » et un troisième Mémoire, plus tardif, sous le titre *Mémoire de la noblesse de Marseille contre les négociants*, *ibid.*

¹¹ *Réflexions d'un bourgeois de Marseille sur un écrit intitulé Observations des Négociants de Marseille sur le dernier Mémoire de la Noblesse, au sujet du rétablissement de la Noblesse dans la première place de l'Administration Municipale*, *ibid.*

Ainsi s'énonce la rupture entre la Patrie des sujets du roi, et tout particulièrement du public de Marseille, et la Patrie des Négociants. A ce titre, notre bourgeois en conclut qu'il faut « attacher à la *Patrie* tous les Citoyens en les faisant encourir à la prospérité commune », donc réintégrer la noblesse dans l'administration municipale.

La réponse de la Chambre de Commerce à « la prétention » de la noblesse est tout empreinte de l'adhésion d'évidence des Négociants à *l'intérêt de la patrie* dans une « Ville toute commerçante ». Elle repose donc sur le seul fait d'énoncer les expressions « la ville commerçante de Marseille », « l'administration d'une Ville commerçante que l'est celle de Marseille », avec l'équivalence présumée entre la Ville de Marseille, le Commerce, les Négociants et l'administration communale. L'insuffisance d'une telle défense, par le rejet explicite de ce présumé identitaire dans le discours noble, oblige les Négociants eux-mêmes à diffuser auprès du Public leurs observations spécifiques. Mais le dernier mot reste à notre bourgeois qui convoque lui aussi, nous l'avons vu, le public de Marseille dans le règlement de ce litige en faveur de la noblesse.

Au premier abord, les négociants demeurent sur la défensive : ils parent au plus pressé en répondant principalement à l'accusation de républicanisme, et à son corollaire aux yeux des nobles, « l'esprit borné » par leur activité strictement commerciale. Cependant, retournant l'argument selon lequel ils appartiennent à une Patrie sans frontières, si l'on peut dire, ils revendiquent leur contribution universelle à l'enrichissement du Royaume de France, donc aux intérêts de la patrie :

Le Négociant, que vous appelez un particulier borné [...] va se montrer tel qu'il est à Marseille [...] s'élançant, pour ainsi dire, des bords qu'il habite jusqu'aux extrémités du monde, pour forcer les barrières de l'Univers, devenu nécessaire à l'Etat [...] Il augmente par son crédit et ses richesses le crédit et les richesses de la *Patrie*, toujours intéressée à ses succès¹².

Ainsi, seule la référence à l'Universel¹³ permet aux Négociants de sortir de l'impasse dans laquelle les nobles les ont poussés. Un tel horizon d'universalité reviendra en force au moment de l'identification, en 1789, de la Patrie à une Nation construite par la mise hors du commun de la Noblesse.

Cependant, de ce litige entre la noblesse et les négociants - en fin de compte favorable aux nobles qui obtiendront du roi la place de maire au sein de l'administration de la Ville¹⁴ - il en ressort présentement une déstabilisation durable de l'identité patriotique de Marseille à

¹² *Observations des Négociants de Marseille sur le dernier mémoire de la Noblesse, qui a pour titre Mémoire de la Noblesse de Marseille, le 8 mars 1760, ibid.*

¹³ Nous trouvons, au cœur de la pensée des Lumières, tout un débat sur l'apparente contradiction entre la sociabilité universelle du commerçant et ses intentions privées, liées à la recherche de l'enrichissement. Ici les négociants marseillais sont plus sensibles à l'argumentation des économistes - comme le montre la référence à Mirabeau dans l'un de leurs *Mémoires* - qu'à celle des penseurs anglo-écossais comme Adam Ferguson. A ce titre, l'esprit de commerce ne peut pas détruire l'amour de la patrie - risque souligné par Adam Ferguson - dans la mesure il est « naturellement » consubstantiel à l'intérêt de la patrie, par la chaîne des besoins nécessaires au bien commun qui lui est attachée. Sur ce point Marc Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795)*, Paris, Kimé, 1998, en particulier p. 61 et svt.

¹⁴ D'après le Règlement de 1766 dont Charles Carrière note qu'il n'a pas vraiment entamé la suprématie des Négociants dans l'administration municipale, *Négociants marseillais au XVIIIème siècle*, Aix-en-Provence, Institut Historique de Provence, s.d., tome 1, p. 215

l'horizon de son activité commerciale dominante, donc au profit de la classe des négociants. La représentation identitaire de « Marseille, ville commerçante » n'est plus consensuelle au niveau du Public de Marseille.

Certes une stratégie de reconquête du *Public* par les négociants est progressivement mise en place, mais elle procède d'une représentation identitaire précaire. Ainsi en est-il de l'entreprise de l'*Almanach historique de Marseille* mise en œuvre par le franc-maçon, et ancien courtier, Jean-Baptiste Grosson entre 1770 et 1790¹⁵, au titre de sa réédition annuelle avec des modifications significatives, en particulier dans son *Avertissement*. Dès l'*Almanach* de 1770, Grosson précise que « l'importance du Commerce de Marseille lie, en quelque sorte, tous les états, pour les diriger vers ce centre commun ». Il considère donc qu'il faut accorder une attention particulière à « la partie du Commerce », « âme de cette grande ville », mais une telle tâche ne peut être menée à bien, précise-t-il, dans l'édition suivante (1771), qu'au titre « du concours de toutes les Sociétés et de tous les ordres [dont] naît la gloire et la prospérité de la *Patrie* ».

En effet Grosson doit tenir compte de l'accueil fait à son ouvrage, et rechercher tout particulièrement « l'approbation des Citoyens estimables ». Il propose principalement, dans de longues énumérations de noms par institutions, de faire connaître « les fonctions et le domicile des Personnes constituées en dignités, ou qui exercent des Charges et des emplois », « sans décider de préséances de Corps ou des particuliers », tout en se réservant de « rendre hommage aux citoyens qui ont bien mérité de la *Patrie* ».

Cependant, à considérer que « tout ce qui porte *l'empreinte du Patriotisme* est assuré de plaire », il consacre aussi, chaque année, quelques pages à « la multiplicité des événements qui se sont passés dans le sein de notre *Patrie* », indépendamment des « faits historiques ». Il considère qu'il est du « nombre des devoirs qu'un *vrai Patriote* doit remplir » de « ramasser des faits qui pouvaient présenter la *Patrie* de manière avantageuse » (édition de 1773). Ici fonctionne l'équivalence entre *Notre Patrie*, soit Marseille, et *La Patrie*, soit le royaume de France.

Cependant, dans le courant des années 1780, Grosson doit faire face aux cabales de ces Messieurs - entendons les nobles – qui l'amène à s'exclamer : « Ah ! tenez, nous sommes de l'opinion du vulgaire » (édition de 1786). Il en vient à une prise de parti plutôt modérée au début de la Révolution française. Certes, alors que « nous voyons avec plaisir que ce petit opuscule contente assez le public » (édition de 1788), il n'hésite pas, dans l'édition de 1789, à caractériser telle proposition d'embellissement de la ville d'*idée patriotique*. Mais il notifie, dans sa dernière édition (1790), l'inquiétude du commissaire du roi vis-à-vis d'« une administration dans son désordre le plus absolu » (*sic*) et dont il importe qu'elle se réorganise selon *les intentions les plus patriotiques*. Il est vrai qu'il a toujours été sceptique à l'égard du fonctionnement de l'administration de la Ville, considérant qu'« Il est peu de villes qui aient essuyé autant de changements dans son administration politique : divers règlements en ont souvent fixé la forme » (édition de 1770). Le souvenir et les conséquences de l'affrontement du début des années 1760 sont toujours vivaces chez un partisan des négociants qui ne fait vraiment confiance qu'à l'activité commerciale en tant que telle, en allant jusqu'à énumérer les marchandises disponibles à Marseille selon leur provenance, manière habile de signifier par là le caractère universel de l'activité commerciale à Marseille.

En fin de compte, les Négociants échevins, un temps considérés comme les *Pères de la patrie* pour leur conduite exemplaire pendant la peste de Marseille, ont du mal à obtenir la confiance du Public de Marseille, et par là même à faire des valeurs commerciales des faits universels. A cause de son fort potentiel événementiel, l'épisode révolutionnaire contribue alors de

¹⁵ Un exemplaire quasi-complet de cet Almanach est conservé dans la réserve du fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale de Marseille, Per 11112.

manière décisive à faire resurgir autour de la Municipalité, et plus particulièrement du Maire, les valeurs attachées aux *Pères de la patrie*.

I – Marseille, exemple du patriotisme (1789-1790)

A- Le vœu général d'une Assemblée nationale

Dans le contexte de la convocation des Etats généraux, c'est-à-dire avant que la nation ne soit pensable dans son « existence politique », et que « le tableau des droits de la Nation » ne soit connu, discuté, exposé au sein de la « nation assemblée »¹⁶, la patrie s'identifie d'abord pour les Marseillais à leur cité. Ainsi en est-il dans la *Lettre patriotique à Messieurs du Bas-Clergé de Marseille* du 21 février 1789, à propos de l'exclusion du bas-clergé des états de Provence¹⁷ :

Que prétendez-vous donc faire dans l'Assemblée des Etats de Provence ? Si vous y paraissez comme faisant corps avec le clergé de cette Province, vous renoncerez au titre de Citoyen de Marseille ; vous commettriez un crime de *Lèse-patrie*... C'est dans le sein de *voire Patrie*, c'est à Marseille que vous devez choisir et nommer les représentants du Clergé de Marseille.

Mais déjà, les détracteurs du *patriote ambulante*¹⁸ qui a rédigé cette lettre, reprochent à ce *zélé patriote* de « se couvrir du *voile du patriotisme* » - accusation récurrente, nous le verrons, en cas de divisions entre patriotes – et ainsi « d'étouffer *le cri du véritable patriotisme* »¹⁹. Qu'en est-il donc d'un tel *cri du patriotisme* alors que s'énonce « le vœu général » d'une Assemblée nationale ? Par quelles vertus se manifeste-t-il ?

Retenons de ce premier abord que le fait d'exemplifier le patriotisme est précédé, et le sera à diverses reprises, par l'expression de « l'intérêt général de la nation » et sa concrétisation dans « le grand œuvre de la nation » à l'aide d'une constitution, d'une législation et d'une administration. La nation est bien instituante : toute expression patriotique nécessite d'être authentifiée par l'assignation préalable du citoyen à la nation²⁰.

B- « L'exemple des vertus patriotiques » : de l'événement à l'individu(e) exemplaire

Si Marseille peut très tôt « donner aux autres Cités *l'exemple du patriotisme* », c'est d'abord par le fait d'un événement, « la journée mémorable du 23 mars »²¹ où se manifeste *le*

¹⁶ Expressions contenues dans la *Contre-proposition des Députés du Tiers-Etat de Provence*, et dans la *Lettre aux Marseillais sur l'objet de leur députation aux Etats-Généraux*, 1789, Bibliothèque Municipale de Marseille, collection « Michel de Léon » (BM/Léon).

¹⁷ Sur le contexte de cet événement et des suivants, voir Monique Cubells, *Les horizons de la liberté. Naissance de la révolution en Provence (1787-1789)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987.

¹⁸ Même si cette formulation de « patriote ambulante » prête ici à l'ironie, il est intéressant de remarquer qu'elle renvoie à l'une des composantes de la tradition civique marseillaise, l'ambulance patriotique.

¹⁹ *Observation sur une lettre soi-disante patriotique*, 1789, BM/Léon.

²⁰ Ce qui correspond à une modalité d'intervention de la figure du citoyen propre à l'invention de la nation que nous avons décrite dans les premiers chapitres de notre ouvrage sur *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

²¹ De fait, tout commence par une émeute de subsistances de la part du peuple marseillais. Ces troubles suscitent alors la formation d'une assemblée des trois ordres, où les professions du grand commerce sont fortement représentées et qui va présider en toute autonomie aux destinées municipales de Marseille pendant deux mois. Dans la mesure où des jeunes gens volontaires d'origine bourgeoise se

patriotisme de la jeunesse de Marseille qui « s'arma pour défendre *la patrie*, et donna à la France le premier modèle d'une Milice Nationale » qui « servit de modèle à la garde nationale », précise le sculpteur Renaud dans son projet argumenté, en 1790, de *Souscription pour l'érection d'un monument patriotique*²². Mais Renaud, qui voit dans ce monument « le désespoir des *antipatriotes* » en tant que « signe de ralliement aux principes de la nouvelle Constitution », glorifie aussi de manière allégorique les « Régénérateurs de la Nation » qui, en nous donnant « une Constitution, *une Patrie* et la Liberté », ont permis aux Marseillais, de mettre en vigueur *les principes patriotiques* dès les premiers instants de la révolution.

Plus avant, avec l'établissement des « premiers éléments de la société politique », et plus particulièrement « la nouvelle organisation des Municipalités », « la révolution qui nous a donné *une patrie* » commence à être consommée, précise M. Barbaroux, avocat encore peu connu²³. C'est ainsi que le Maire de Marseille, Etienne Martin, négociant de son état, se trouve entouré d'une aura patriotique considérable.

Les vœux des Marseillais en font l'interprète de leurs sentiments²⁴, au point qu'une représentation allégorique, dédiée à « la glorieuse et mémorable élection de Monsieur E. Martin, maire de Marseille », lui confère le rôle d'ange tutélaire du Tiers-Etat à Marseille. A côté de la représentation imagée de ses vertus (*la force, la prudence, la sagesse et l'amour*), un texte glorifie son mérite²⁵ :

Elevé parmi nous au-dessus des mortels,
Règne donc sur nos Cœurs, nos Cœurs sont les autels.
L'éclat de tes vertus, la Splendeur de ta gloire,
Eternise à jamais ton auguste mémoire :
Marseille triomphe enfin de l'esprit suborneur.
Dans MARTIN, reconnaît son solide bonheur,
La paix et la douceur précèdent sa justice,
Honorent le mérite et maîtrisent le vice.
Qu'en tous lieux on célèbre la sublime vertu !
Du Tiers Etat vengeur, l'ennemi est vaincu.

Un an plus tard, un hommage respectueux à sa personne²⁶ se présente comme « un tribut de reconnaissance au Père, au *Sauveur de la Patrie*, à cet Ange tutélaire dont la sagesse montre l'exemple de l'union ». Le maire Martin incarne, par « son *patriotisme* le plus pur » l'ensemble des vertus morales précédemment décrites. Lui-même répond indirectement à cet hommage de *L'assemblée patriotique*, à l'occasion de la mort de Mirabeau, qualifié non seulement de « Régénérateur de la Nation », mais aussi de « Démosthène du siècle, ami de

sont adjoints aux portefaix, durant le temps de l'émeute, ils contribuent à la formation quasi-spontanée d'une garde citoyenne. D'après Monique Cubells, « Marseille entre en révolution (1787-1789) », dans le catalogue de l'exposition *Marseille en révolution*, dir. Claude Badet et coll. Jacques Guilhaumou, Editions Rivages/ Musée de Marseille, 1989.

²² BM/ Léon.

²³ *Réflexions de M. Barbaroux*, Avocat, sur l'élection des Officiers Municipaux, 11 janvier 1790, BM/ Léon.

²⁴ Voir par exemple les *Vœux d'un citoyen de Marseille adressés à M. Martin*, BM/Léon.

²⁵ Cette allégorie se trouve au Musée du Vieux Marseille. On en trouve une représentation dans le catalogue de l'exposition *Marseille en révolution*, *op.cit.*

²⁶ *Hommage respectueux présenté à M. Etienne Martin, Maire, pour lui souhaiter la nouvelle année par une société de Citoyens très bon patriotes*, A Marseille, le premier janvier 1791, BM/Léon.

Marseille et du genre humain »²⁷, en précisant que « le désintéressement est la pierre du touche du *patriotisme* » et que les Municipalités en sont « un grand exemple »²⁸. N'oublions pas enfin que Martin est un négociant : il incarne ici la transition des vertus sociales, associées tout particulièrement au commerce si présent à Marseille, à la vertu politique proprement dite²⁹.

Les « Marseillaises-Patriotes, héritières de l'héroïsme de leurs ancêtres »³⁰ sont tout aussi concernées par un tel « héroïsme patriotique ». Ainsi les *Dames citoyennes* qui se réunissent en assemblée au sein de la section 7 en 1790 proclament, dans la suite de leur serment solennel sur l'autel de la patrie, qu'elles sont « enflammées de ce Patriotisme pur qu'a fait naître dans nos cœurs la régénération de l'Empire Français »³¹. Certes les épouses sont prêtes à se « livrer au patriotisme » dans la mesure où elles revendiquent, au titre d'une égale faculté de penser et de sentir avec leurs maris, « le droit de Citoyennes »³². Mais il revient à une jeune fille Mademoiselle Marie Martin d'exprimer au mieux le zèle qui anime les dames citoyennes pour la patrie dans un Discours prononcé à la tribune de l'assemblée patriotique le 7 novembre 1790 et publié sous le titre *Le patriotisme des dames citoyennes*³³, instaurant ainsi un discours patriotique héroïque que l'on retrouvera en 1793 parmi les jeunes républicaines au sein du mouvement sectionnaire.

C – *Le regard de la presse patriote*

La lecture de la presse marseillaise en 1790, des *Annales patriotiques de Marseille*, et sa suite le *Courrier de Marseille*³⁴, en passant par *L'Observateur marseillais. Journal patriotique*, où nous retrouvons Barbaroux comme l'un des rédacteurs, précise, au jour le jour, ce qu'il en est de la mise en acte des « vertus patriotiques ».

La Garde nationale demeure le vecteur majeur de « *l'enthousiasme patriotique* des Marseillais ». Ainsi lorsque les troupes quittent la Maison commune, pour ne plus demeurer que dans les Forts, la Garde nationale, en s'y installant, restitue à Marseille son « droit de cité ». Elle participe donc centralement du renouveau de la tradition civique marseillaise.

Reste que le despotisme royal est toujours présent à travers son armée : « c'est dans un Fort qu'il s'est retranché ». En précisant qu'« Il est faux que nous pensions à prendre des Forts qui nous appartiennent puisque nous sommes individus de cette Nation qui les possède »³⁵, le journaliste présente d'abord l'évènement majeur de l'occupation des forts comme un geste de restitution à la Nation de ses droits:

La Ville était menacée par le canon des Trois Forts [...] Quarante huit de nos braves Gardes Nationaux forment le projet d'enlever le Fort de notre Dame-de-la-Garde [...] Nos braves volontaires arborèrent sur le Donjon l'étendard de la Nation [...] Les Soldats

²⁷ Une *Proclamation de la municipalité de Marseille sur la mort de Mirabeau*, disparu le 2 avril 1791, précise : « Considérant que les services que cet illustre Citoyen du Monde a rendus à la ville de Marseille, sa Patrie adoptive... », BM/Léon.

²⁸ *Discours prononcé par M. Martin, Maire, à l'Assemblée patriotique*, le 11 avril 1791, BM/Léon.

²⁹ Voir l'analyse de John G. A Pocock dans *Le moment machiavelien*, PUF, 1997, en particulier le chapitre sur « Le débat du XVIIIème siècle, la vertu, la passion et le commerce ».

³⁰ *Dénonciation du Sr André par les Dames citoyennes de la section de St Martin N°7*, BM.

³¹ *Délibération des Dames citoyennes du district de Saint-Martin N°7*, 1790, BM.

³² *Avis pressant aux Dames citoyennes de la ville de Marseille... concernant la solennité de la fête du 14 juillet 1790.*, BM.

³³ BM de Marseille.

³⁴ Journal disponible sur le site numérique de la BNF, Gallica.

³⁵ *Annales patriotiques, ibid.* p. 81.

et plusieurs Officiers de Vexin crièrent : Vive la Nation et promirent fraternité et fidélité aux citoyens.³⁶

Là encore, le moment où un tel acte national permet de recouvrer la totalité de la liberté est instituant de *la dignité et du zèle patriotiques*, d'autant qu'il s'est fait sous l'égide d'une instance légitime, *l'Armée patriotique*. Ainsi « Les portes de nos Bastilles sont enfin ouvertes », précise Augustin Maillet, auprès des anciens prisonniers désormais libres de « continuer à servir la patrie »³⁷. La plupart rejoignent *l'Assemblée patriotique*. C'est bien au sein de « cette assemblée formée par le seul *patriotisme* » que le cri du patriotisme succède - d'un discours à l'autre publiés ou non dans la presse patriote en cette année 1790 - au cri de « Vive la nation ». Les dirigeants de ce club jacobin (Chompré, Mossy, Maillet, Barbaroux, etc.), désormais libres de leurs mouvements, qu'ils aient été emprisonnés ou non, s'y succèdent pour reprendre *le flambeau du patriotisme* et tout particulièrement « pour dénoncer les manœuvres perfides des *ennemis de la Patrie* ». La Patrie est ici définie comme « une mère tendre et fidèle à laquelle nous devons être étroitement attachés »³⁸. Et le journaliste d'ajouter que « *La Patrie* est un tendre mère qui doit caresser ceux de ses enfants qui ont pu s'égarer, c'est l'unique moyen de les rappeler dans leur sein »³⁹. Toutes formes de sensibilité qui sonnent un peu comme des « Adieux à l'année 1790 », alors que « l'énergie et l'ardeur du *patriotisme* », tout étant aux « principes de la révolution », prennent une tournure de plus en plus active, pragmatique.

II – La voix de la patrie (1791-1792)

Dans les *Adieux à l'année 1790 par le peuple marseillais*⁴⁰, un patriote anonyme fait le bilan de cette « année remarquable » en *titres de patriotisme*. Alors que Paris, « votre sœur aînée a vu sortir en son sein la liberté et le *patriotisme* », Marseille est devenue, par le déploiement de « la force et du courage du *patriotisme* », « une Ville agréable » où l'on peut glorifier « votre génie plus que précoce », dit-il en s'adressant au peuple marseillais. A ce titre, il est possible d'affirmer de manière fortement performative : « C'est de Marseille dont je parle ».

A- A la source de l'énergie des patriotes marseillais : l'union intime entre Marseille et Paris

L'ardeur du patriotisme des Marseillais, associé au « langage de la franchise », se manifeste par une série et d'Adresses, Mémoires et circulaires⁴¹, issus de *l'Assemblée patriotique* qualifiée plus usuellement de Société des amis de la Constitution⁴². Si les Marseillais se

³⁶ Extrait du récit de la prise des Forts dans N°IV du 5 mai 1790 des *Annales patriotiques*. Sur cet événement majeur, voir Rolf Reichardt, « L'année 1790. Prise et démolition des Bastilles Marseillaises », catalogue de l'exposition *Marseille en révolution, op.cit.*

³⁷ *Discours prononcé le 6 avril 1790 par Monsieur Augustin Maillet au nom du district numéro 4 à MM. Les Officiers Municipaux et Notables, sortis des Prisons de nos Bastilles*, BM/Léon.

³⁸ *Adresse au peuple marseillais*, par Auguste Mossy, notable, 27 août 1790, BM/Léon.

³⁹ *Courrier de Marseille*, N°V, mai 1790, BNF/Gallica.

⁴⁰ Ce document est conservé aux archives de la Chambre de Commerce de Marseille. A ce titre, il émane peut-être d'un négociant.

⁴¹ Nous en donnons la liste dans notre ouvrage *Marseille républicaine, op. cit.* p. 22.

⁴² La continuité républicaine du corpus des adresses marseillaises est attestée par l'annotation suivante du jacobin marseillais Isoard, l'un des rédacteurs parmi les plus constants de ces adresses : « Depuis que je suis à Marseille, c'est-à-dire depuis le mois d'août 1791, il est peu d'*Adresses énergiques et républicaines* que je n'ai signées, soit comme Président, soit comme Secrétaire, soit comme simple

caractérisent par *l'énergie du patriotisme* dès « le principe de la Révolution », ils doivent alors mobiliser cette énergie, en relation avec « la surveillance des *bons patriotes* » et « les prédictions alarmantes de vos *écrivains patriotes* », pour surmonter « les crises violentes » qui se succèdent au regard des trahisons du pouvoir exécutif royal, et de ses séides, les *Sociétés antipatriotiques* qui se forment sous le nom d'« amis du Roi »⁴³.

Bien sûr *les élans du patriotisme* des Marseillais concernent leurs frères des sociétés et des sections de tout le Royaume, et particulièrement les Parisiens. C'est ainsi que les sectionnaires parisiens se félicitent de leur correspondance avec les Marseillais qui « en échauffant mutuellement *notre patriotisme*, en dévoilant les trames sourdes des ennemis du public annonce à tous les Français qu'un peuple qui se régénère a le droit de faire tomber ses oppresseurs, et de les couvrir d'une honte éternelle »⁴⁴.

Mais les Marseillais s'adressent en priorité, sous l'invocation « O vous, *Pères de la patrie* ! », aux Législateurs de l'Assemblée nationale à Paris. Ils y trouvent l'unité nécessaire à la réintégration de leurs « droits imprescriptibles » dans la nation :

O vous les Régénérateurs de l'Empire ! O vous, l'Espérance des peuples ! Vous avez voulu, et O vous, les *Pères de la patrie* !, si vous pouviez lire au fond de nos cœurs, vous y verriez que nous ne voulons plus être ce que nous étions autrefois ; et que nous périrons tous jusqu'au dernier, avant de nous recourber sous le joug des tyrans [...] Libérateurs des Peuples, vous avez renoncé, pour la Nation, à toutes les conquêtes possibles, vous ne lui avez réservé que celles de l'exemple [...] Rémunérateurs et Vengeurs de nos droits, en travaillant pour la *Patrie*, c'est pour vous-mêmes que vous travaillez ; son bonheur est le vôtre ; et puisque vous ne faites qu'un avec nous, qu'aucun obstacle n'arrête vos travaux, nous sommes à vos côtés.⁴⁵

Cependant très vite les patriotes marseillais font le partage entre *les Représentants patriotes* et les autres plus enclins au compromis avec le pouvoir exécutif. Mirabeau mort, ils en viennent à « jurer de veiller à la conservation précieuse de ces hommes rares », et tout particulièrement de Danton et de Robespierre, « personnes chères à tous les *patriotes* ». Ils sont prêts à aller « dans la capitale arracher le masque [sous-entendu du patriotisme] aux hypocrites, et placer la vérité sur le fauteuil national entre Robespierre et Danton »⁴⁶.

A vrai dire, les Marseillais sont fort circonspects sur la capacité des députés des Bouches-du-Rhône à faire connaître « le *patriotisme des Marseillais* et leur noble dévouement », comme leur fait remarquer la Municipalité de Marseille dans sa correspondance avec eux. C'est pourquoi les officiers municipaux s'adressent en priorité le 18 avril 1791 à Robespierre : « Vous avez déjà donné, à *l'Assemblée patriotique* de Marseille, des preuves d'un honorable attachement », et ils ajoutent : « La ville entière dont nous sommes les organes vous invite aujourd'hui à prendre sa défense. Sa cause est digne de vous, c'est celle du *patriotisme* luttant

Membre de la société », *Vie politique de François Isoard de Marseille*, ADBdr, L 2076. Voir une présentation succincte de sa biographie par nos soins dans le *Dictionnaire des Marseillais*, Académie de Marseille, Edisud, 2001.

⁴³ *Adresse au peuple marseillais* par Maillet, le 11 janvier 1791, BM/Léon.

⁴⁴ *Réponse des commissaires des sections parisiennes à la Circulaire de la société des Amis de la Constitution de Marseille* du 13 avril 1791, documents reproduits dans le *Mercure Universel* du 21 avril 1791.

⁴⁵ *Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Marseille à L'Assemblée Nationale*, 1791, BM/Léon.

⁴⁶ *Adresse au peuple français du club patriotique*, le 7 juillet 1791, BNF 8°Lb⁴⁰ 2779.

contre la calomnie, et de l'honneur repoussant la tâche dont on voudrait le flétrir »⁴⁷. Robespierre répond sur un même ton d'estime réciproque au bénéfice de la patrie :

Magistrat vertueux d'un peuple digne de la liberté, une seule pensée me console et doit vous consoler aussi ; votre *patriotisme*, votre courage, votre vertu sont au-dessus de toutes les calomnies, au-dessus de tous les événements. Vous et moi, nous continuerons à veiller pour la liberté, pour la *patrie*, à les défendre de tout notre pouvoir dans ce temps de crise où leurs ennemis réunissent contre elles tous leurs efforts. Conservez-moi votre estime, votre amitié, votre confiance, enfin l'honneur de défendre *la cause de la patrie* en défendant la vôtre.⁴⁸

Il s'ensuit entre Robespierre et les Marseillais une « correspondance des corps ou des individus connus par leur *patriotisme* »⁴⁹. Cette formulation robespierriste est particulièrement significative dans la mesure où elle associe non seulement « la cause de Marseille » à celle, essentielle pour Robespierre, de la Constitution⁵⁰, mais elle trace aussi, si l'on peut dire, une ligne de surveillance en faveur de la patrie au titre du *patriotisme généreux* des Marseillais, qui se manifeste par « un attachement inaltérable aux principes de la Constitution et à la liberté qui vous a mérité la reconnaissance de tous les Français »⁵¹. Les interventions de Robespierre à l'Assemblée nationale et aux Jacobins, qualifiées de *productions patriotiques*⁵², occupent ainsi une place importante dans le débat politique marseillais.

A l'égal des Parisiens, les Marseillais « ne vivent que pour l'honneur et la *patrie* »⁵³. De ce fait, « depuis l'aurore de la Révolution, Marseille s'est emparée du droit de donner de grands exemples »⁵⁴. Sous l'égide de Marat, dans *L'Ami du peuple, les actes de patriotisme des Marseillais* sont mis en valeur par leur *club patriotique* : n'ont-ils pas « commencé la révolution avant même la réunion des députés à Paris en 1789 » ? « Armés les premiers pour la liberté », ne sont-ils pas les fondateurs de la garde nationale ?⁵⁵ Ainsi les Marseillais sont avec leurs frères de Paris dans l'union la plus intime », au nom de « l'uniformité de leurs principes » en appui sur la Constitution⁵⁶.

Cependant la Cité de Marseille n'est pas seulement un exemple de patriotisme pour les Parisiens, elle propose aussi son exemple aux autres Communes, dans la lignée de sa tradition

⁴⁷ La correspondance avec Robespierre est conservée aux Archives Municipales de Marseille. Elle a fait l'objet d'une publication par Alfred Chabaud, « Robespierre, défenseur de Marseille en 1791 » *Annales Révolutionnaires*, 15, 1923, p. 113-125.

⁴⁸ A la Municipalité de Marseille, le 24 mai 1791, *ibid.*

⁴⁹ A Monsieur le Maire de Marseille, le 27 juillet 1791, *ibid.*

⁵⁰ A ce titre, l'intervention de Robespierre au club des Jacobins du 5 mars 1792 pour défendre les Marseillais - qui ont marché, gardes nationaux en tête, sur Aix et Arles à l'encontre de la loi - est particulièrement significative de la manière dont il associe la cause de Marseille à celle de la Constitution. Voir ci-après.

⁵¹ A la Municipalité de Marseille, le 10 août 1791, *Archives Municipales de Marseille, op. cit.* La question de la reconnaissance est essentielle dans la manière dont s'actualise le patriotisme, et tout particulièrement dans le cas marseillais. Pour une vue d'ensemble de cette question de la reconnaissance sociale, voir Jacques Guilhaumou, « La Révolution française à l'horizon du mouvement social. Une question de visibilité sociale », *Réseaux*, N°129-130, 2005.

⁵² Lettre de la Municipalité de Marseille à Mr Robespierre, le 17 août 1791, *ibid.*

⁵³ *Adresse de 150 citoyens actifs de Marseille à l'Assemblée Législative* sur les décrets du 9 et 21 septembre 1791, Archives Nationales AD XVI 26.

⁵⁴ *Adresse des citoyens actifs de la ville de Marseille* du 24 décembre 1791 aux législateurs, Archives Nationales, AD III 30.

⁵⁵ *L'Ami du peuple* du 13 juin 1791.

⁵⁶ *Ibid.*, du 16 juin 1791.

civique, qui plus est lorsqu'il s'agit de proclamer que la patrie est en danger. Des jacobins marseillais, à l'exemple de Jacques Monbrion⁵⁷, incarnent alors à Marseille un tel « cri d'éveil » de la patrie, en appui sur des pratiques d'ambulance dans toute la Provence. Mais là encore, l'appel à la nation en 1792 précède la mise en œuvre de nouveaux *travaux patriotiques*.

B – Le cri d'éveil de la patrie en danger (1792)

L'appel à la nation souveraine : « les patriotes de tous les pays sont marseillais »

En cette nouvelle année, l'exemplarité des patriotes de Marseille ne se limite pas à la présence décisive du bataillon des volontaires marseillais à Paris au moment de la chute de la royauté, le 10 août 1792. Les premiers mois de l'année sont déjà témoins de leur action exemplaire pour unir *les patriotes du département*, et ainsi « épargner le sang des patriotes »⁵⁸. Au départ, une correspondance de la société des amis de la Constitution de Marseille à celle de Paris⁵⁹ indique que « le département offre un composé de quelques *patriotes modérés*, d'amis apparents de la révolution et d'ennemis déclarés », par contraste avec le district et surtout la municipalité de Marseille composés de patriotes. A ce titre, « le *patriotisme* domine à Marseille », ne serait-ce qu'au regard de la réaction hostile de l'opinion publique à la réparation de « la Bastille de Marseille », en l'occurrence le Fort Saint-Nicolas mis à bas en 1790. Dans ce contexte, les patriotes marseillais ne comptent plus que sur eux-mêmes pour contrecarrer « la coalition criminelle » entre plusieurs villes du département.

Le 26 février, une troupe de huit cent garde nationaux marseillais entre dans Aix, et oblige la Municipalité à désarmer et renvoyer le régiment suisse d'Ernest qui occupait les positions stratégiques. Mais la grande affaire est celle d'Arles. Dans une lettre de Barbaroux, qui fut lue le 19 mars à la Société des amis de la Constitution de Marseille, le civisme des Marseillais est de nouveau mis à contribution par une formule à forte résonance civique, « les *patriotes* de tous les pays sont marseillais »⁶⁰. C'est alors dans un climat d'*excès de patriotisme*⁶¹ que se prépare la seconde expédition, celle sur Arles. A l'inquiétude manifestée par la Municipalité d'Avignon, la Municipalité de Marseille atteste, dans sa réponse, « de *l'union patriotique* qui règne parmi nous, de l'amour invincible de l'ordre et de la liberté qui nous enflamme »⁶². Soucieuse de ne pas augmenter le nombre des ennemis de Marseille, elle fait alors appel, dans une lettre écrite au directoire du département du Gard, à « la nation souveraine », tout en soulignant que « les Marseillais savent servir la *patrie*, ils en sont les plus fermes soutiens ; mais, aussi prudents qu'intrépides, ils ne se livreront jamais à des démarches inconsidérées, faibles et infructueuses »⁶³.

⁵⁷ Ce personnage, particulièrement bien mis en valeur par Paul R. Hanson dans son ouvrage *The Jacobin Republic Under Fire. The Federalist Revolt in the French Revolution*, Pennsylvania State University Press, 2003, p. 161-164, a un parcours patriotique exemplaire. Voir aussi la note 67.

⁵⁸ *Adresse au roi*, rédigée par Ricord, membre de la Société des amis de la Constitution de Marseille, en mars 1792. Cette adresse est reproduite dans Charles Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence de 1789 au Consulat*, Marseille, 1839, Laffitte Reprints, 1974, tome II, p. 314-315. Cet ouvrage sert ici de source pour les documents cités.

⁵⁹ *Journal des débats et de la correspondance de la société des amis de la constitution séante aux Jacobins à Paris* du 30 janvier 1792.

⁶⁰ Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille...*, *op. cit.*, p. 318.

⁶¹ Expression significative de Lourde, *ibid.*, p. 319.

⁶² *Ibid.*, p. 323.

⁶³ *Ibid.*, p. 321-322.

Le ministre Narbonne use de toute son influence pour empêcher le départ de *l'armée patriote*⁶⁴. La réaction des Jacobins est vive. Le 5 mars, Barbaroux intervient à la séance du club des Jacobins de Paris pour préciser que « les Marseillais sont en marche ». Et il ajoute : « On dira que les Marseillais ont violé la loi, et moi, je dis qu'ils ont sauvé le peuple ». Robespierre, associant de nouveau la cause des Marseillais à celle de la Constitution, intervient avec vigueur pour leur défense « Vous apercevez des *patriotes éclairés* qui violent les lois pour sauver le peuple et la constitution et la loi [...] Je déclare l'insurrection partielle, à laquelle le peuple généreux de Marseille a été forcé. »⁶⁵ Quant à Marat, il précise :

Grâce à *l'énergie des patriotes de Marseille*, la cause de la liberté triomphe dans tous les départements du sud de la France [...] Ils ont armé tous les citoyens *amis de la patrie* et ils ont arboré dans toutes les places publiques l'étendard de la liberté.⁶⁶

Marseille, qui a « une grande réputation de *patriotisme* à maintenir »⁶⁷, se doit donc de défendre ces citoyens contre certains arlésiens qui les qualifient de *soi-disant patriotes*, voire de « sans-culottes », donc d'« inculottés »⁶⁸. Arles est alors investie sans violence. Un grenadier relate en effet l'arrivée de l'armée marseillaise, le 29 mars, à Arles selon un scénario attesté dans le même temps au cours des « missions civiques » des « missionnaires patriotes » : « Quand les patriotes arlésiens apprirent notre marche de Tarascon, hommes, femmes et enfants sont venus à notre rencontre et nous bénissent les larmes aux yeux. Ce spectacle attendrissant animait notre courage [...] Les cris de Vive les Marseillais ! se faisaient entendre de toutes parts, et jusqu'aux imbécillocrates étaient contents. »⁶⁹ Cependant la cour et les ministres - en l'occurrence le pouvoir exécutif royal - se déchaînent contre « l'invasion » d'Arles par les Marseillais. C'est pourquoi Monbrion, dès son *Adresse au peuple* du 14 février 1792⁷⁰, dénonçait déjà les « agents de l'exécutif » qui perpétuent la tyrannie de l'ancien régime en cherchant à étouffer chez l'homme libre « le cri du sentiment et de la vérité », d'autant plus que ces « ennemis de la patrie [...] affectent dans des discours sophistiques *le langage du patriotisme* pour ne pas perdre la confiance du peuple », tout en s'attaquant aux *patriotes zélés*.

Ce jacobin marseillais s'adresse alors aux patriotes, et tout particulièrement aux Parisiens qu'il interpelle « au nom de la Nation toute entière ». Il préconise de renforcer l'influence des Sociétés des amis de la Constitution dans la mesure où « c'est dans leur sein que le citoyen s'éclaire et que son *patriotisme* acquiert des forces » par le fait tout particulièrement d'une « correspondance active ». Ainsi, par « le moyen des *sociétés patriotiques* », l'unité des patriotes fait obstacle à la tyrannie du pouvoir exécutif royal. Qui plus est, chaque membre dispose de « l'œil de *lynx patriotique* » qui lui permet d'évaluer la conduite de l'homme

⁶⁴ Autre expression de Lourde, *ibid.*, p. 324.

⁶⁵ *Journal des débats* des Jacobins du 7 mars 1792.

⁶⁶ *L'Ami du peuple* du 16 avril 1792.

⁶⁷ Expression de Lourde dans *Histoire de la Révolution à Marseille...*, *op. cit.*, p. 325.

⁶⁸ Désignants utilisés par un journal d'Avignon cité par Lourde, *ibid.* Sur les usages particuliers de « sans-culotte » en 1790-1792, voire Annie Geffroy, « Sans-culotte(s) (novembre 1790-juin 1792) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, dir. équipe « 18^{ème} et Révolution », fascicule 1, Paris, Klincksieck, 1985.

⁶⁹ Lettre reproduite dans Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille...*, *op. cit.*, p. 332-333.

⁷⁰ *Adresse au peuple et aux défenseurs des droits de l'homme, connus sous la dénomination d'amis de la Constitution*, par Jacques Monbrion, Membre des amis de la Constitution de Marseille, Toulon, Apt, Lourmarin, etc. Correspondant des Cordeliers, défenseurs des droits de l'homme, de Paris, un des cinquante volontaires de la prise du Fort de la Garde, et Grenadier, citoyen du Bataillon N°6, 1792, Archives Nationales, AD XVI 26.

public. Enfin l'homme libre retrouve « le sentiment de sa force et de dignité » et peut ainsi « exciter dans son cœur *l'amour de la patrie* et l'enthousiasme de la liberté : deux passions sans lesquelles il n'y a point de grands caractères, et par conséquent, point de grandes actions » au sein de « la Nation elle-même ».

Plus que jamais l'appel à la Nation légitime l'expression, aussi exaltée soit-elle, du sentiment patriotique⁷¹. C'est alors aux Législateurs que les Marseillais s'adressent pour « donner à la Nation de grands exemples ».

« *C'est la patrie qui parle* »

Alors que Jean-Baptiste Loys, envoyé par la société de Marseille auprès des Jacobins de Paris, souligne que « Marseille (est) toujours semblable à elle-même »⁷², la demande des Marseillais (« nous vous demandons »), *au nom de la patrie*, donc « au nom de la liberté », se fait de plus en plus pressante dès février 1792⁷³, au point d'aboutir, d'une adresse à l'autre⁷⁴, à l'injonction « Législateurs représentants... *au nom de la patrie* la guerre ! »⁷⁵. Là encore l'union entre Parisiens et Marseillais est la condition nécessaire du maintien d'un tel « feu sacré de la liberté » : ainsi « *Patriotes parisiens* et marseillais formeront une phalange inexpugnable d'hommes libres »⁷⁶.

S'adressant enfin au Maire de Paris, les Marseillais peuvent alors répercuter leur cri patriotique dans toute la France :

Dans cette ville immense, le murmure de l'orgueil féodal, le langage hypocrite du fanatisme se font entendre à côté de *la voix sainte du patriotisme*. Maire de Paris, votre *génie patriotique* ne sera jamais en défaut ; mais les moyens peuvent vous manquer en temps de crise [...] Les Marseillais jeteront un cri d'éveil au quatre vingt-trois départements, pour former une fédération nationale destinée au secours de Paris et de la frontière. Sans doute que ce *cri patriotique* sera entendu et répété dans tout l'empire, parce qu'il existe encore des millions d'hommes libres pour le désespoir des tyrans.⁷⁷

Désormais le patriotisme qui toujours « domine seul à Marseille »⁷⁸ et donc multiplie *les cœurs patriotes*⁷⁹, peut s'exprimer librement devant les législateurs : « Représentants, le

⁷¹ Ainsi se mettent en place les premiers éléments de ce qui va devenir un ethnotype, le patriotisme brûlant des Marseillais, à l'exemple de la notation suivante de Monbrion : « Hommes pusillanistes, modérés par caractère, je paraîtrais *exalté* à vos yeux en vivifiant mes pensées par cette chaleur brûlante du sentiment, dont la liberté anime mon âme », *ibid.*, p. 10.

⁷² *Discours sur l'état actuel des Bouches-du-Rhône*, AN, AD XVI 25.

⁷³ *Les citoyens de Marseille soussignés Amis de la Constitution à l'Assemblée Nationale*, le 1^{er} février 1792, AN, AD XVI 26.

⁷⁴ La quasi-totalité des adresses de Marseillais, de février à juillet 1792, sur la patrie en danger sont reproduites dans Charles Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence de 1789 au Consulat*, tome III, 1840, Reprint Laffitte, 1974. Cet ouvrage sert ici de source dans la mesure où il s'évertue à multiplier les preuves de « l'énergie et du patriotisme ardent qui distinguaient alors les Marseillais, patriotisme qui se produisait non seulement par des paroles, mais par des actes », p. 73.

⁷⁵ *Histoire de la Révolution...*, *ibid.*, p. 17.

⁷⁶ *Adresse aux parisiens, Histoire de la Révolution...*, *ibid.*, p. 12.

⁷⁷ *Les Marseillais à Pétion, maire de Paris, Histoire de la Révolution...*, *ibid.*, p. 33.

⁷⁸ D'après une lettre du comité de correspondance de la Société de Marseille, où Isoard et Monbrion sont particulièrement actifs, du 6 avril 1792, reproduite dans les *Annales patriotiques*, N°635.

⁷⁹ Expression présente dans le *Journal des départements méridionaux, et des débats des Amis de la Constitution de Marseille*, organe des jacobins marseillais, N°2 du 8 mars 1792, p. 8. Ce journal

patriotisme français forme un vœu, celui de secourir *la patrie* »⁸⁰. Marseille apporte alors une contribution majeure et bien connue à ce « mouvement sublime » du patriotisme français, et annoncée dans les termes suivants par la Municipalité :

- La liberté est en danger, elle sera anéantie si la nation entière ne se levait pour la défendre. Les Marseillais ont juré de vivre libre [...] Cinq cent d'entre eux, bien pourvus de patriotisme, de force, de courage, d'armes ; bagages et munitions, partiront dimanche ou lundi pour la capitale [...] Que les modérés se cachent ; il n'est plus temps d'écouter leur langage : *c'est la patrie qui parle seule* ; elle vous demande la liberté ou la mort. »⁸¹
- Cinq cent Marseillais sont partis pour la capitale lundy dernier 2 de ce mois à 6 heures du soir. Ce bataillon vole au secours de la patrie menacée par les intrigues intérieures et extérieures ; il se présentera au digne Maire de Paris ; *le patriotisme et l'amour de la patrie l'animent* : ce sont les titres qu'il peut produire pour mériter de M. Pethion la protection qui lui est nécessaire.⁸²

Le 1^{er} août à la Société des Jacobins de Paris, l'assemblée met l'accent sur « la joie répandue dans cette ville par l'arrivée si désirée des braves Marseillais accourus de leur climat brûlant pour réchauffer par leur exemple *le feu sacré du patriotisme* »⁸³ et décide d'envoyer une délégation aux « généreux marseillais qui ont déployé depuis la révolution ce fier caractère qui mérita à leurs pères l'admiration du premier peuple du monde »⁸⁴. C'est ainsi que « le nom de Marseillais », véritable patrimoine de la patrie française, participe pleinement à ce temps de préparation de la révolution du 10 août 1792 :

- Le moment fatal est arrivé, le destin de la France va être fixé. Français, *entendez tous la voix de la patrie*, elle prescrit à chacun ses devoirs, que chacun les remplisse, et le triomphe de la bonne cause est assuré [...] *Patriotes de tout l'Empire*, hâtez-vous de concourir au succès de la guerre ; offrez vos bras ou vos dons... Noble enthousiasme de la liberté, saint amour de l'égalité, embrassez le cœur de tous les Français, donnez leur un courage inflexible, une fermeté inébranlable.⁸⁵
- Nos représentants viennent de déclarer que *la Patrie est en danger*. Ce seul cri rappelle les mémorables exemples que la République Romaine a donnés au monde dans le cours de sa glorieuse existence [...] Au moment du danger, ce seul mot : *la Patrie est en péril* réveillait les fiers soutiens de la République, et se dépouillant de la toge, les Sénateurs revêtaient l'armure des combats [...] Citoyens, *Levez-vous tous*, prenez une attitude

incarne la fonction tribunicienne attribuée à la société des amis de la constitution : il en est l'organe même.

⁸⁰ *Adresse aux Législateurs* reproduite dans le *Journal des départements méridionaux*, du 16 juin 1792.

⁸¹ *La Municipalité aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône*, le 29 juin 1792, Lourde, *Histoire de la Révolution...*, op. cit, p. 47.

⁸² A M. Pethion, Maire de Paris, le 6 juillet 1792. Lettre reproduite dans Georges Reynaud, *Les Marseillais de la Marseillaise. Dictionnaire biographique du bataillon du 10 août*, Paris, Editions Christian, 2002, p. 298.

⁸³ Nouvelle mention du caractère brûlant du patriotisme marseillais.

⁸⁴ *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris* du 3 août 1792.

⁸⁵ *Eveil aux Français, Journal des départements méridionaux* du 29 mai 1792.

imposante ; que votre énergie se développe toute entière et qu'au premier signal, l'ennemi vous voie devant lui et tremble.⁸⁶

Cependant, le rappel que « les hommes de l'ancien régime habitaient des cités, mais [qu'] ils n'avaient point de *patrie* »⁸⁷ nous renvoie une nouvelle fois, au cours de la crise de l'été 1792, au rôle instituant de la nation, présentement à travers la déchéance de « nom de Louis XVI » et sous la pression du « nom de Marseille ». Nous parcourons ainsi de nouveau le trajet souverain de la nation à la patrie en danger :

- Exerçant les droits que lui donne sa souveraineté, la nation se délivre du roi par la manifestation éclatante de la volonté nationale. Le nom de Louis XVI ne nous rappelle plus que des idées de trahison.⁸⁸

- Les lâches partisans des Bourbons ont insulté nos frères, nos amis les fédérés marseillais, qui sont à Paris pour vous défendre ; s'ils succombent sous les coups des tyrans, non seulement tous les Marseillais accourront pour les venger, mais *le tocsin patriotique* sonnera partout, et une armée innombrable de citoyens s'unira à eux pour la cause de la liberté, et malheur à ceux qui ne seront pas *patriotes* ! [...] *La patrie est en danger* ; vous êtes les mandataires du peuple ; il se hâte de vous indiquer les seuls moyens qui peuvent le sauver ; si vous hésitez de frapper le traître [...] bientôt il l'ordonnera.⁸⁹

L'énergie des patriotes de Marseille, maintes fois évoquée dans la presse parisienne, et tout particulièrement dans *L'Ami du Peuple* de Marat, a donc non seulement contribué « au triomphe de la cause de la liberté dans tous les départements du sud de la France »⁹⁰, mais elle a permis de répondre, par le fait de l'unité victorieuse entre les « braves marseillais » et les « sans-culottes » parisiens, à l'appel du peuple en direction des législateurs : « *Sauvez la patrie* puisque vous avez déclaré qu'elle est en danger, si non nous la sauverons nous-même, foutre »⁹¹. L'Assemblée législative s'en remet alors à « l'autorité souveraine de la nation » en annonçant la suspension du pouvoir exécutif (royal) et la réunion prochaine d'une Convention nationale⁹².

Les travaux patriotiques : sociétés patriotiques et missionnaires patriotes

Dans le contexte de *la patrie en danger*, le débat sur l'utilité des sociétés patriotiques est plus que jamais à l'ordre du jour. Convoquées par « une ingénieuse et profonde politique », ces sociétés sont « la tribune du défenseur des droits de l'humanité, la sentinelle des autorités, l'école de la doctrine et des mœurs ». En leur sein, s'exprime « le besoin d'une fraternité

⁸⁶ *Adresse des administrateurs du district de Marseille aux citoyens du district*, le 20 juillet 1792, ADBdr, 14 J 125.

⁸⁷ *Adresse de l'assemblée extraordinaire des autorités de Marseille*, le 25 juillet 1792, dans Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille*, op. cit., p. 74.

⁸⁸ L'orateur de la députation des volontaires marseillais auprès de la Municipalité de Marseille, *ibid.*, p. 85.

⁸⁹ *Adresse à l'Assemblée Nationale*, *ibid.*, p. 89.

⁹⁰ *L'Ami du peuple*, *Journal politique et impartial*, du 16 avril 1792.

⁹¹ *Le Père Duchesne* d'Hébert N°162, rédigé à la veille du 10 août 1792.

⁹² Voir, pour continuer avec la presse, le compte-rendu de la journée du 10 août par Brissot dans *Le Patriote français* N°1097, du samedi 11 août 1792.

intime, d'une communication de lumières et de secours pour maintenir la paix et la liberté »⁹³. De fait, une telle perspective communicationnelle introduit fortement, nous l'avons vu avec Robespierre et d'autres, le fait du patriotisme jusqu'à son extension dans une multiplicité de *travaux patriotiques*.

De tels travaux se manifestent d'abord au sein même d'une *assemblée patriotique* de Marseille qui tend à devenir de plus en plus la tribune du *parti patriotique lui-même* à l'encontre des « factieux et brigands de tous les partis »⁹⁴. L'exemple le plus classique est celui des « offrandes civiques à la *patrie* »⁹⁵. Ainsi en est-il à la séance de la société du 18 avril 1792 où l'orateur, qui fait appel à souscription au profit du « pauvre peuple », trouve un répondant immédiat dans le don d'une Marseillaise présente dans les tribunes. Il souligne en réponse à cet « acte de générosité » la portée patriotique d'un tel don dans les termes suivants :

Vous tous citoyens et citoyènes (*sic*), qui venez de manifester avec tant d'éclat votre *amour pour la patrie*, et votre empressement à voler au-devant des besoins du pauvre peuple, daignez agréer l'expression de la plus vive reconnaissance ! Que vos noms, que vos actions généreuses publiés dans toute la cité, vous attirent les bénédictions de ce peuple que vous chérissez, et fassent naître dans le cœur de ceux qui ne sont par sourds à *la voix de la patrie*, le désir d'imiter votre glorieux exemple. Et vous qui calomniez les *assemblées patriotiques*, lisez et jugez...⁹⁶

Mais c'est aussi et surtout par la multiplication des « missions civiques » dans un nombre grandissant d'*assemblées patriotiques* de toute la Provence que se recompose, à l'initiative des *missionnaires patriotes* marseillais, l'unité des *excellents patriotes* à l'encontre des divisions entre partis.

Nous avons reconstitué ailleurs le déroulement des deux plus importantes de ces missions, celles de Jacques Monbrion dans la région d'Apt en mars 1792 puis de François Isoard dans les Basses-Alpes en mai de la même année⁹⁷. Nous nous en tiendrons ici à la reprise de la première *mission patriotique* dans la mesure où elle diffuse largement *la voix de la patrie* avant que ne se consolide, avec la « mission civique » dirigée par Isoard, un nouvel espace républicain sous l'argument de constitution.

Tout commence par l'appel de patriotes de la société des amis d'Apt qui dénoncent « les ennemis que la *patrie* recèle en son sein » et ses conséquences : « Les *patriotes* sont vexés, injuriés, menacés, des placards se renouvellent journellement. Les *patriotes* y sont dévoués à la mort. A Apt, les enfants crient dans la rue. Vive les aristocrates, *les patriotes à la lanterne !* »⁹⁸ A vrai dire, en réaction à ses provocations, les habitants multiplient « troupes citoyennes », « promenade civique » ou *expédition patriotique* - expressions en partie équivalentes - au point que « les *patriotes* se montrent et sa mauvaise conscience fait tomber les bras aux aristocrates ».

⁹³ Présentation du premier numéro du *Journal des départements méridionaux*, le 8 mars 1792.

⁹⁴ D'après le rapport de Leclerc fils au nom du comité central de la société publié dans le *Journal des départements méridionaux* du 7 mai 1792.

⁹⁵ L'expression se trouve par exemple dans le compte-rendu de la séance de la société du 27 septembre 1792 dans le *Journal des départements méridionaux*.

⁹⁶ *Journal des départements méridionaux* du 18 avril 1792.

⁹⁷ Dans le chapitre I de notre ouvrage *Marseille républicaine, op. cit.*

⁹⁸ Lettre de la société d'Apt du 6 mars à la Société de Marseille reproduite dans le *Journal des départements méridionaux*.

De ce fait, lorsque Monbrion fait le bilan de sa mission patriotique devant la société de Marseille⁹⁹, il relate simplement, en appui sur ces manifestations « spontanées », « l'impression que le nom de citoyen porte partout » au point que les aristocrates le détestent, et les *patriotes* le chérissent. Dans ce contexte, il se limite à multiplier *les exhortations patriotiques* qui « rapprochent tous les *patriotes* que de faux rapports avaient divisés », consolidant ainsi « le *patriotisme* mal assuré de ces citoyens ». Cependant Monbrion est beaucoup plus précis dans le long *Rapport*, rédigé de concert avec son collègue Bousquet et imprimé par la Société, sur « le poids des *travaux patriotiques* » accomplis en l'espace d'une dizaine de jours¹⁰⁰.

Le discours est au centre de l'activité ambulante¹⁰¹ du missionnaire patriote, ou tout du moins de l'espace de communication instauré par une telle ambulance. Réitérant le mot d'ordre « De l'union fait la force », Monbrion met alors l'accent sur le rôle des Marseillais dans la diffusion du cri patriotique¹⁰² :

Les Marseillais vous offrent leur cœur et leur protection, si vous faites à la *Patrie* le sacrifice de vos animosités particulières, leur mépris et leur abandon, si vos cœurs sont endurcis jusqu'au point de ne pas écouter *la voix de la Patrie* qui se fait entendre par leurs bouches... Optez !

[La réponse de ses interlocuteurs amplifie cette « voix de la patrie »]

Les cœurs étaient émus, un cri général et terrible se fait entendre... C'est l'humanité qui remporte la victoire ! [...] *La Patrie !... La Patrie* s'écrie avec force un citoyen, ne doit faire de nous tous que des frères [...] N'avons nous pas les mêmes intérêts, les mêmes droits à défendre ? Ceux que cette Liberté nous assure et que les ennemis de la *Patrie* voudraient nous arracher.

Quant aux femmes, elles réagissent dans les mêmes termes au spectacle des travaux patriotiques des commissaires marseillais : « Partout où nous passions, il était bien consolant de voir les femmes qui étaient à la veille de se voir privées d'un époux, d'un fils nous regardant, les larmes aux yeux, et s'écrier, *Oh ! les braves patriotes !* » A cette occasion, les commissaires « rendent hommage au *patriotisme* des aimables citoyennes » par un discours sur leur « sensibilité précieuse », tout en favorisant la création d'une « société de dames »¹⁰³. D'une action patriotique à l'autre se dégage ainsi une interrogation sur « Qui est le patriote... l'homme juste ! » à l'encontre de « l'homme vicieux et inhumain que la passion de dominer tourmente », en particulier « le législateur traître à la patrie » qu'il convient de démasquer¹⁰⁴. De retour à Marseille, les missionnaires patriotes prennent enfin l'initiative de diffuser un journal, le *Manuel du Laboureur et de l'Artisan*, ou *Gazette sentinelle*, rédigé majoritairement en français, mais pour une part significative en provençal, par exemple sous la forme d'une

⁹⁹ A la séance du 28 mars de la société de Marseille relatée dans le *Journal des départements méridionaux*.

¹⁰⁰ *Rapport fait à la Société des Amis de la Constitution défenseur des droits de l'Homme de Marseille par leurs commissaires Jacques Monbrion et J. François Bousquet* avec en exergue « Eclairer et fortifier les esprits faibles, défendre les droits de l'humanité et les intérêts de la Patrie, et propager partout les vérités utiles, tels sont les devoirs des patriotes », Fonds patrimonial de la Médiathèque d'Avignon, MS 2992 (18).

¹⁰¹ Le rapport commence en ces termes : « Accablés, pour ainsi dire, sous le poids des travaux patriotiques, nous n'avons pas pu vous donner à fur et à mesure, des nouvelles de notre mission. D'ailleurs nous étions, pour ainsi dire, ambulants », *ibid.*

¹⁰² Discours prononcé lors du passage des « missionnaires patriotes » à Pertuis, *ibid.*, p. 7.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 31.

*chanson patriotique*¹⁰⁵. Ainsi est attesté le lien entre les termes de *patriotes/ patriotos, patriotisme/patriotisme*, étant bien connu que les jacobins ambulants n'hésitent pas, le cas échéant, à prononcer des discours en provençal¹⁰⁶.

Nous avons décrit ici le parcours ambulant des jacobins marseillais sous l'argument de la patrie en danger. Mais pour mieux en saisir la signification majeure, sous l'énoncé *c'est la patrie qui parle*, il convient d'en marquer l'insertion plus générale dans « une faculté de dire le droit », d'un acte de faire parler le droit qui confère à tout citoyen une capacité active de jugement, de délibération et d'émotion, et sa traduction ultérieure dans un second argument, la souveraineté du peuple¹⁰⁷.

A ce titre, l'émergence nationale de l'énoncé *la patrie en danger* au sein des adresses envoyées à l'Assemblée nationale, et tout particulièrement dans les sociétés populaires de sud-est de la France, dès le mois de mai 1792, ne peut se limiter à « une transaction spécifique entre les *patriotes* et les législateurs », nous introduisant à un « cri du peuple » appréhendable dans une forme spécifique d'éloquence souveraine, comme l'affirme Sophie Wahnich à partir de l'étude du seul espace interlocutif de l'Assemblée nationale¹⁰⁸. A vrai dire, il convient d'apprécier plus avant la formation d'un nouvel horizon d'attente au lendemain de la chute de la royauté, le 10 août 1792, qui se précise, sous l'argument de souveraineté du peuple, dans une série d'expérimentations inédites, au nom du *cri général de la patrie*.

Concluons donc provisoirement que nous ne pouvons trouver une réelle « mise en sublime », voire une « esthétique politique » de la parole populaire tant que l'expérimentation de « la langue du peuple » n'intervient pas dans une série d'événements où se déploie, de l'automne 1792 à l'automne 1793, l'acte de souveraineté dans sa dissémination même, condition nécessaire à l'élaboration d'un nouveau projet national¹⁰⁹. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne « le mouvement sublime » du patriotisme.

III- L'expérience des fédéralismes (1793) : « Le cri général de la patrie »

En janvier 1793, la municipalité de Marseille s'adresse aux Marseillais dans le but de confondre les scélérats qui prennent « le masque du patriotisme » au risque d'introduire de « l'anarchie ». A ce titre, elle redéfinit à l'encontre « des clameurs insensées, des déclamations hypocrites et exagérées » de ceux qui « foulent au pied les droits sacrés de l'homme », ce qu'il en est du patriote :

Le *vrai patriote* est celui qui, modeste dans sa conduite, prudent et retenu dans ses discours, attend tranquillement de ses concitoyens la justice qu'il mérite. Dévoué à sa *Patrie*, soumis aux Lois et respectueux envers leurs Ministres, il est toujours prêt à se

¹⁰⁵ N°7 du 18 juillet 1792. Un exemplaire lacunaire de ce journal est conservé à la BNF.

¹⁰⁶ Des exemples dans *Le texte occitan de la période révolutionnaire*, dir. H. Boyer et alii, Section Française de l'Association internationale des Etudes occitanes, Montpellier, 1989.

¹⁰⁷ Ce qui nous renvoie à la mission d'Isoard dans les Basses-Alpes, plus centrée sur le mot d'ordre d'union autour de la Constitution que sur le thème patriotique de la force de l'union entre les patriotes en tant que telle. Voir notre ouvrage *Marseille républicaine, op. cit.*, p. 59 et svt.

¹⁰⁸ « Recevoir et traduire la voix du peuple », *Qui veut prendre la parole ?*, dir. Marcel Detienne, *Le genre humain*, Paris, Seuil, 2003.

¹⁰⁹ A ce titre, nous sortons de l'espace du mouvement patriotique proprement dit pour entrer dans un espace plus large où s'expérimente l'acte de souveraineté dans sa diversité même, les liens patriotiques étant ainsi dans la dépendance des « rapports populaires ». Voir à ce propos notre étude, « Un argument saisi dans le mouvement démocratique, la souveraineté délibérante à Marseille », dans *Qui veut prendre la parole ?*, *op. cit.*

sacrifier pour les faire triompher. Il respecte les opinions, parce que leur manifestation est le droit le plus précieux de l'homme. Il les combat avec franchise, mais sans aigreur, sans passion, lorsqu'il les croit erronées ou nuisibles à la société.

Elle termine alors son plaidoyer par un vibrant appel à l'union des patriotes :

*Au Nom de la patrie, au Nom sacré de la liberté, abjurez de funestes dissensions, renoncez à tout esprit de parti ; que celui de la République une et indivisible soit le seul que tous les Français embrassent désormais ; que Marseille, si fameuse dans les fastes de la révolution, ne présente pas à nos Frères des autres Départements le spectacle affligeant d'une ville en proie aux divisions.*¹¹⁰

Que s'est-il passé, dès l'automne 1792, pour que le consensus entre les patriotes se soit fissuré ? Qu'en est-il de telles divisions ?

A – La division des patriotes : « C'est encore quatre vingt douze qui a voulu attaquer quatre vingt neuf » (Isoard).

Dès la réunion des assemblés primaires dans l'exercice de leur « droit de souveraineté » en prévision des élections à la Convention nationale, puis de l'assemblée électorale du département, les citoyens électeurs pressentis à la députation des Bouches-du-Rhône font valoir leur patriotisme au nom du peuple souverain. Ainsi Barbaroux précise qu'« il faut que tout se rapporte au peuple, comme tout vient au peuple ; il faut que sa souveraineté reste sans cesse active »¹¹¹. A ce titre, les députés élus magnifient les vertus républicaines de Marseille, et de leurs frères d'armes du bataillon marseillais:

- Le département des Bouches-du-Rhône, ce département que la ville de Marseille a rendu si célèbre et si cher à la nation, m'a compris dans le nombre de ses députés à la convention nationale, c'est un choix qui m'impose de grands devoirs [...] Qui, dans ce moment, peut, sans crime, être sans amour, sans zèle pour la *patrie* ! » (Toussaint Durand)

- J'accepte la place à laquelle vous m'avez élevé. Si elle est au-dessus de mes talents, elle ne sera jamais au-dessus de mon *patriotisme* et de mon courage [...] Que nos cœurs reconnaissants n'oublent jamais les services que ces hommes généreux ont rendus à la patrie. (Pierre Baille).

Cependant un clivage prend rapidement forme, au sein des patriotes républicains, autour des modalités concrètes de mise en acte d'une telle souveraineté du peuple, devenue active par le fait de la permanence des sections. Pour les uns, l'exercice de la souveraineté passe exclusivement par l'activité délibérative au sein des assemblées, et tout particulièrement dans les sections. Partisans d'une légitimité délibérative issue de la révolution du 10 août, ces patriotes « minimalistes » sont qualifiés par leurs adversaires de *patriotes du 10 août*, avec une forte connotation de modérantisme.

Ainsi, au lendemain de la chute de la royauté, un *Avis aux citoyens amis de la liberté*, signé du président de la Société des Amis de la Constitution¹¹² met en garde contre *les Patriotes*

¹¹⁰ *Adresse de la Municipalité aux Marseillais*, le 23 janvier 1793, AN, AD XVI 26.

¹¹¹ *Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône*, Avignon, 1792, ADBdr, L 278, p. 62.

¹¹² ADBdr, L 2076.

nouveaux et de circonstances, alors qu'une autre affiche¹¹³ également placardée dans les rues de Marseille, émanant des électeurs, dénonce « les paroles de modération » des *patriotes du 10 août*. Il s'agit désormais de ne plus faire confiance qu'à « ces hommes qui depuis quatre ans n'ont jamais dévié des vrais principes » qui sont désignés par des commissaires de Marseille, qualifiés par ailleurs d'*apôtres du patriotisme*¹¹⁴, en mission dans la Provence dans les termes suivants : « Il est temps que *les vrais patriotes de quatre vingt neuf* soient respectés »¹¹⁵.

L'affrontement entre *patriotes du 10 août* et *patriotes de quatre vingt neuf* demeure à l'ordre du jour tout au long des derniers mois de 1792, et au-delà des affaires spectaculaires évoquées ci-après, comme en témoignent les propos suivants d'Isoard en mission dans le district d'Apt :

La société de Marseille nous avait ordonné de nous rendre à Grambois pour réhabiliter *les patriotes exclus*. Notre apparition, au lieu d'intimider les malveillants, les a portés à un coup de désespoir. Ils ont mis quelques enfants armés aux trousse des *patriotes*, et sans notre fermeté les plus grands malheurs seraient arrivés. C'est encore quatre vingt douze qui a voulu attaquer quatre vingt neuf.¹¹⁶

De fait, *les patriotes de quatre vingt neuf*, qui s'autodésignent comme tels¹¹⁷, prennent plus ostensiblement appui sur les sociétés populaires, sans négliger pour autant l'activité sectionnaire, au titre de l'expression d'une identité d'un peuple souverain qui inscrit son activité à l'horizon des droits, y compris les droits sociaux¹¹⁸.

De fait, c'est sur le terrain des affrontements entre modérés et radicaux, et tout particulièrement dans les affaires d'Eyguières et de Salon qui divisent le département à l'automne 1792, et pendant l'hiver 1792-1793¹¹⁹, que cette opposition prend un tour de plus en plus spectaculaire. Les plus modérés s'en prennent à l'habileté de ceux qui cherchent à « se déguiser sous *le manteau du patriotisme* », à se cacher « sous le masque hypocrite d'un *patriotisme ardent* » au point de caractériser « la mission civique » des commissaires du département à Eyguières et ses environs, en septembre 1792 sous l'égide de la commission électorale, de « course de brigands », de véritable « signal de guerre civile » entre patriotes qui se termine de fait par un affrontement armé et des morts de part et d'autre¹²⁰.

Une telle rupture du consensus autour des missions patriotiques suscite une radicalisation du discours adverse des Jacobins qui n'hésitent plus à énoncer que « les intérêts de la patrie exigent de réprimer les tentatives de ses ennemis » contre les *patriotes exclus*, sous l'argument réitéré de *la patrie en danger*. A l'exemple de leur attitude vis-à-vis des « gens du parti » de la municipalité de Berre qui tentent, en novembre 1792, de rassembler des patriotes d'autres communes proches pour « s'opposer aux patriotes », c'est-à-dire aux « bons patriotes

¹¹³ *Les électeurs du district de Marseille à leurs concitoyens, ibid.*

¹¹⁴ Par exemple dans la lettre des trois corps administratifs et des commissaires des sections réunis à Marseille au Ministre de l'intérieur, du 18 novembre 1792, ADBdr, L. 143, f. 138 et svt.

¹¹⁵ Lettre des commissaires de Marseille à Eyguières, le 2 octobre, *ibid.*, L 2078.

¹¹⁶ Lettre aux citoyens administrateurs du département, la Tour d'Aigues, le 20 décembre 1792, *ibid.*, L 300.

¹¹⁷ Les désignations de « patriotes de 89 » et de « patriotes (du 10 août) de (17)92 » sont attestées par la suite, mais dans des contextes forts différents. Voir Annie Geffroy, *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, tome 11 de la deuxième série, Paris, Klincksieck, 1977.

¹¹⁸ Pour plus de précision, voire notre étude, « Un argument en révolution, la souveraineté du peuple », *Annales Historiques de la Révolution française*, N°298, octobre-décembre 1994.

¹¹⁹ Le déroulement et les enjeux de ces affaires sont présentés dans notre ouvrage, *Marseille républicaine, op. cit.*

¹²⁰ Voir en particulier *L'Apologie des officiers municipaux d'Eyguières*, ADBdr, II F 6.

de Berre ». Selon le rapport des commissaires marseillais¹²¹, de grands moyens sont alors mis en place :

Quarante-trois commissaires sont descendus en trois différentes fois à Berre et dans l'espace de cinq mois, *tous ont distingué les patriotes d'avec les auteurs des troubles, tous ont vu les mêmes coupables* [...] La Révolution est actuellement opérée à Berre.

Et le conseil général de la Commune, réélu sous la pression des commissaires, de rendre « un témoignage éclatant à l'intelligence et au discernement des commissaires qui ont su débrouiller les intrigues et démasquer leurs auteurs qui, à la faveur des lois, des charges qu'ils avaient usurpées et du *masque du patriotisme* qu'ils avaient pris, molestaient impunément depuis près de dix ans le peuple et le tenaient dans le plus dur esclavage ».

S'agit-il simplement d'un malentendu entre patriotes ? Ne convient-il pas de supprimer ce qui est « un sujet de division pour les véritables patriotes, surtout dans un moment où ils doivent tourner leur force contre les ennemis communs de la patrie »¹²² ? Ne convient-il pas également, à l'encontre des commissaires marseillais qui s'exclament, au nom de la patrie en danger, qu'« il est temps de frapper de grands coups », de maintenir tous les citoyens unis en professant *les sentiments les plus purs du patriotisme*¹²³ ?

A vrai dire, l'action républicaine au nom de la patrie s'expérimente désormais de manière à introduire une certaine distance sur le terrain même de l'espace interlocutif national, certes toujours avec un même support, les adresses à la Convention nationale. Ainsi, les événements à Marseille en 1793 sont rythmés par des expériences fédéralistes diversifiées, sans mise en cause du principe de l'unité et l'indivisibilité de la République.

B- Le « cri général » de « Marseille la républicaine »

D'une adresse à l'autre des jacobins marseillais, Marseille, « foyer de l'opinion publique dans le midi qu'elle a sauvé de son civisme », fait entendre « un langage d'opinion » qui n'est autre que « le conseil d'une politique révolutionnaire ». A ce titre, elle est aux avant postes d'« un cri général » qui « s'élève à la fois dans toute la République » contre l'appel au peuple et ceux qui le soutiennent, « les conventionnels du parti roland » dans la mesure où cet appel tend à « perdre le centre de notre souveraineté », par le « déchirement de notre unité et indivisibilité »¹²⁴.

Cependant, les jacobins marseillais - composés socialement en majorité d'artisans de l'échoppe et de la boutique et aussi de professions libérales parmi les dirigeants - prennent, en la matière, des initiatives plus avancées. Au titre de leur lutte contre les « perfides mandataires » de la Convention nationale qui se cachent « sous le masque du bien public » - équivalent du *masque du patriotisme* - ils s'identifient d'abord à la Montagne de la Convention sous la traduction suivante de leur « langage d'opinion » : « C'est ainsi que pense

¹²¹ *Rapport des commissaires de Marseille qui ont été à Berre pour y rétablir le bon ordre, propager l'esprit public, ibid.*, L 1907.

¹²² *Mémoire justificatif pour la Commune d'Eyguières, ibid.*, II F 6.

¹²³ En réaction au discours du marseillais Isoard à Manosque le 16 août 1792, d'après la lettre de la Municipalité de Manosque aux Antipolitiques d'Aix, *Ibid.*, L 2045.

¹²⁴ Ces énoncés sont extraits des adresses suivantes : *Les Marseillais dévoués à la défense de la République*, 9 janvier 1793 (BNF Fol LB41 2591 A) ; *Adresse du peuple Marseillais à la Convention Nationale par Leclerc fils* du 23 janvier 1793 (AN AD XVI 26) ; *Les Marseillais à tous leurs amis de la République, salut*, du 1^{er} février 1793 (AD des Alpes de Haute-Provence, L 302/35). Le *Journal des départements méridionaux* en rend également compte.

la sainte Montagne de Marseille ». Puis, se considérant, à travers « la société républicaine de Marseille », comme « l'organe fidèle des *patriotes français* », ils réclament, le 17 mars, au nom du « droit partiel de souveraineté » détenue par « la Cité de Marseille », la mise en accusation des « appelants au peuple » comme « traîtres à la nation ». Ils en viennent à écrire à la Convention : « Nous ne reconnaissons de convention nationale que cette Montagne tutélaire qui doit, avec nous, *sauver la patrie* »¹²⁵. La réaction de la Convention, et surtout de Barère qui demande un décret d'accusation contre les signataires de l'adresse du 17 mars¹²⁶, est très hostile : un décret du 21 mars « improuve l'adresse de la société de Marseille [...] comme attentatoires à la liberté des opinions, à l'unité de la représentation nationale et tendant à provoquer la guerre civile »¹²⁷.

Le retour des Marseillais, encore une fois, à la nation elle-même, c'est-à-dire à sa valeur de fondement ontologique, s'il confère une dimension instituante à leur dynamique souveraine, est donc perçu par les Conventionnels comme partielle, fédéraliste. Robespierre lui-même, plutôt proche des Marseillais, en fait une analyse, au club des Jacobins, qui précise, pour la première fois, les limites de l'ardeur patriotique marseillaise en terme de politique révolutionnaire, après avoir rappelé ces liens privilégiés avec les marseillais¹²⁸ :

Jamais la patrie ne fut exposée à un plus grand danger. Jamais l'énergie des bons citoyens ne fut plus nécessaire. Nous avons vu avec satisfaction la courageuse révolution des républicains de Marseille. J'ai dit plusieurs fois que si la liberté était exilée de la terre, elle se réfugierait à Marseille, et que nous trouverions des libérateurs dans les départements méridionaux. Ce que j'ai dit, je le répète aujourd'hui avec joie ; mais, citoyens, permettez-moi quelques réflexions.

Les circonstances révolutionnaires sont celles où le génie de la politique révolutionnaire doit régler ses mesures sur la manœuvre des intrigants [...] C'est sur cette cité, le siège de la convention, que repose le succès des efforts des *patriotes* ; ce n'est pas une question, si l'énergie des Jacobins répond à celle des Marseillais. Il ne s'agit que de la marche à suivre, et de la politique révolutionnaire, et c'est à vous qu'appartient de fixer cette marche [...] *Les Marseillais n'ont consulté que l'ardeur de leur patriotisme* ; il faut observer que dans la manière d'énoncer leurs vœux, il s'est glissé quelques irrégularités [...] La précipitation serait funeste à cette société, qui est le plus ferme appui de la liberté. Les départements méridionaux s'expliqueront, alors *la marche des patriotes* sera sûre.

Vous devez témoigner à la société de Marseille toute votre estime ; mais vous ne devez rien faire dans le moment actuel. Il ne faut point déterminer l'exécution des mesures conseillées par eux.

Ainsi, tout en reconnaissant l'héritage exemplaire des Marseillais par un mouvement oratoire qualifié d'*éloge pompeux du patriotisme des Marseillais*¹²⁹, Robespierre, compte tenu de l'exclusive du « génie de la politique révolutionnaire » détenu par la Convention nationale, récuse leur compétence en matière de politique révolutionnaire et les renvoie insidieusement à

¹²⁵ D'après *Les républicains marseillais* à Charles Barbaroux (*Journal des départements méridionaux* du 12 février 1793), *l'Adresse de la Société Républicaine de Marseille à la Convention Nationale* (*Journal des départements méridionaux* du 5 mars 1793), et *l'Adresse des citoyens de Marseille* du 17 mars 1793 (BNF Lb⁴¹ 2852A).

¹²⁶ Voir en particulier le compte-rendu du débat à la Convention dans le *Mercure Universel* du 21 mars 1793.

¹²⁷ ADBdr, 14 J 84.

¹²⁸ *Journal des débats des Jacobins* du 24 mars 1793.

¹²⁹ Par le journaliste de *La Révolution* de 92, N° 187 du 25 mars 1793.

leur seule énergie patriotique. Qui plus est, le droit de cité est exclusivement reconnu à Paris, siège de la Convention nationale.

Cependant, entre adresse et lettre, les jacobins marseillais, et Isoard en leur nom, continuent à affirmer, au titre des *dangers de la patrie* et « au nom de Marseille la républicaine », leur détermination à impulser le mouvement révolutionnaire à l'intérieur et à l'extérieur de la Cité :

- *A toutes les Sociétés populaires, et à toutes les Municipalités de la République, une et indivisible*, du 1^{er} avril 1793, Isoard secrétaire :

Tout nous dit, nous crie que la *Patrie* succombe, que la liberté périclité, et que c'est au Peuple de se sauver lui-même, comme il le fit dans les crises mémorables de notre révolution ! [...] *Aujourd'hui, c'est à nous, frères et amis, qu'il appartient d'imprimer à la France le dernier mouvement révolutionnaire*, et de sauver, à notre tour, Paris, qui, tant de fois nous a sauvé tous [...] S'il existe une faction, c'est celle qui tend secrètement au fédéralisme, en traitant de fédéralistes les braves Montagnards. Tel est le tableau fidèle de cette faction scélérate ! Tel est l'abîme où elle conduit notre malheureuse Patrie ! [...] Levons-nous !... Profitons de la circonstance unique où des *Commissaires patriotes* de la Convention parcourent des départements !¹³⁰

- *Lettre de la société de Marseille* du 13 avril 1793, Isoard secrétaire, lue dans la société des jacobins du 19 avril¹³¹ :

Marseille, que vous nommez la montagne de la république, n'aurait-elle pas le même droit à votre confiance ? [...] *La patrie demande que Marseille se lève*, elle est levée, elle marche vers vous. Elle périra pour défendre l'unité, l'indivisibilité de la République. Ils périront ces ennemis ; ils arroseront de leur sang la terre de la liberté, et bientôt vous entendrez dans vos murs les enfants de Marseille entonner ses chants belliqueux. Ils seront, une seconde fois, le signal de la victoire.

Reste que le cri général de Marseille, qui se veut « Montagne de la république » auprès de la Montagne de la Convention, tend à se perdre sous l'effet de « la ruse et l'hypocrisie d'une caste ennemie couverte du *manteau du patriotisme* » qui s'insinue dans les sections en permanence par des « discours empoisonnés » en vue de *la chute des patriotes*, donc d'« un bouleversement général »¹³². Chassés, persécutés par les sectionnaires fédéralistes, les jacobins de Marseille, se retrouvent alors pour certains d'entre eux, et avec toujours Isoard comme porte-parole, au sein d'une *Société des Patriotes du Midi réfugiés à Paris*.

C- La « voix de la patrie » : résister à l'oppression

A l'égal des patriotes radicaux, les républicains modérés, qui ont pris le devant de la scène à Marseille en mai 1793 à l'aide des sections souveraines, font appel au pouvoir instituant de la nation, mais au nom d'« un état légal de résistance à l'oppression » à l'encontre de « la faction dominante à Paris » :

Dans cet état de crise et d'agitation, une voix se fait entendre du centre et des extrémités de la République. Elle proclame que *la Nation est debout* pour vaincre ou pour s'ensevelir. Elle est debout : marchons vous dit Marseille qui sans doute a des grands

¹³⁰ Adresse publiée dans le *Journal Universel* d'Audouin du 13 avril 1793.

¹³¹ Et publiée dans le *Journal des Hommes libres* du 27 avril 1793.

¹³² D'après le discours d'Isoard prononcé à la société début mai 1793 et diffusé par voie d'affiche, ADBdr, L 2076.

droits à votre confiance, et au maintien de cette révolution dont elle donna l'exemple. Voici le dernier usage qu'elle veut faire du courage de la parole, pour manifester ses grandes résolutions, ses mesures décisives.¹³³

Là où, certes dans une référence commune au principe intangible de la nation, les fédéralistes jacobins revendiquaient « un droit partiel de souveraineté », les fédéralistes sectionnaires associent au « droit de résistance à l'oppression », « une souveraineté relative, et pour ainsi dire de localité » qu'ils identifient à l'action des « sections souveraines de Marseille » au sein d'un « gouvernement républicain »¹³⁴. Ainsi, dans l'esprit des sectionnaires, qu'ils s'adressent à l'ensemble des citoyens français et ou plus localement à ceux de Toulon¹³⁵, une fois que « le peuple s'est levé en masse », « *le salut de la patrie* repose sur les sections » : c'est elle qui exerce (?) « la surveillance que nécessite *la patrie en danger* »¹³⁶. « Marseille est heureuse » : « on y prêche *l'amour de la Patrie* et de la liberté ». Mais encore faut-il entendre sa voix : « Français ! entendez-vous ce cri que vous répète *le génie tutélaire de la patrie* : AUX ARMES ! Sauvez la République, sauvez la Convention, sauvez tous les bons Citoyens... »¹³⁷. Il ne reste plus qu'à convaincre les soldats français de la défendre : « aidez-nous à sauver *la Patrie notre mère commune* » précise un adresse *Aux armées de la République française*, du 3 juillet 1793¹³⁸.

D'une section à l'autre¹³⁹, où se mobilise une part grandissante des citoyens dès l'automne 1792 au profit des bourgeois, et plus particulièrement des représentants du commerce, un même cri s'amplifie à l'exemple de la section 4 : « Peuple ! Ouvre les yeux. La Convention nationale a dit : *la Patrie est en danger*. Français, levez-vous. Tu t'es levé tout entier. Tu as couru à ton poste. Ton poste, c'est l'assemblée de ta section. Ah ! que n'y courais-tu plutôt. Jamais *la Patrie* n'eût été en danger. »

Cependant les citoyennes jouent ici un rôle particulier, dans la mesure où elles contribuent de manière décisive à « cultiver » la sensibilité masculine, en particulier l'énergie et l'honneur en partage dans le patriotisme. Elles disposent ainsi d'une capacité propre à donner une signification patriotique aux expressions de la sensibilité, à l'exemple du discours d'une citoyenne à la section 5, le 7 août 1793, où les références à la patrie se multiplient :

Citoyens, le moment est venu où la République doit se montrer digne de sa Réputation et de sa Gloire. Le moment est venu où son *Patriotisme* et son Courage doivent imposer silence à ses ennemis [...] Elevés par nos soins, nos enfants [...] sauront que leur premier devoir est de *mourir pour la Patrie*, s'ils veulent en mourant emporter le titre de

¹³³ *Manifeste du 12 juin : Marseille aux républicains français*, AD de l'Hérault, L 2011 ter.

¹³⁴ Ces expressions se trouvent dans le texte de la section 24 diffusé par voie d'affiche le 11 juin 1793, ADBdr, L 1971. Sur ce problème de la souveraineté dans le fédéralisme, voir Paul R. Hanson, *The Jacobin Republic Under Fire*, *op.cit.*

¹³⁵ Comité général des 32 sections de Marseille, A Marseille, mai 1793 : « Citoyens de Toulon, nos amis et nos frères, .. », BNF Lb⁴¹ 661.

¹³⁶ Voir en particulier le *Projet d'instruction pour les sections* lu au Comité Général des trente-deux Sections de Marseille le 15 juillet 1793, ADBdr, II F 13. Ce texte commence significativement par la mention précise des décrets des 4 et 5 septembre 1792 sur « les mesures à prendre quand la Patrie est en danger », qui fondent la permanence des sections et justifient par là même leur droit de s'assembler dans des circonstances jugées équivalentes, qui plus est quand « les ennemis de l'intérieur » tentent d'étouffer « le vœu des patriotes ».

¹³⁷ *Adresse des Marseillais à leurs frères des quatre-vingt-cinq départements*, ADBdr, L 1953.

¹³⁸ ADBdr, L 428.

¹³⁹ Procès-verbaux des assemblées sectionnaires et discours des sectionnaires sont consignés dans le fonds des sections marseillaises (L 1932 – L 2011 ter) aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Citoyens [...] Que nos époux, nos enfants sachent *qu'en combattant pour la patrie*, ils satisfont à leur premier devoir [...] Mais ils seront repoussés avec dédain, si sourds à la voix de la *Patrie*, ils s'endorment dans les bras de la mollesse [...] *Défendre votre patrie*, c'est former un rempart à vos femmes et vos filles, nous partagerons vos maux et vos plaisirs, nous partagerons également votre gloire [...] Si vous avancez, la Patrie est sauvée et avec elle tout ce que vous avez de plus cher [...] *En donnant votre sang à la Patrie*, songez que c'est le nôtre, car en lui donnant nos fils et nos époux, nous lui donnons plus que nous-mêmes [...] *Allez combattre et sauvez la patrie* [...] Sans doute, vous serez victorieux quand vous saurez que, pour prix de votre triomphe, vous trouverez en rentrant dans vos foyers vos filles et vos femmes ne formant qu'un seul groupe sur *l'autel de la Patrie*.¹⁴⁰

Au temps de la délibération, qui se concrétise au nom du principe de la nation dans des manifestations de la souveraineté du peuple, succède le temps du combat sur un ton patriotique particulièrement véhément. Il revient de fait aux citoyennes d'exprimer mieux que les citoyens une telle valeur patriotique extrême du lien social qui les unit¹⁴¹.

De manière plus quotidienne, il s'agit aussi de combattre ceux qui « ont emprunté le langage du *patriotisme le plus ardent* » et par là même écarté « des citoyens qui pourraient avoir utilement et sans bruit servi la patrie »¹⁴².

Une adresse d'un citoyen de la section 13, et la pétition d'un autre citoyen de cette même section¹⁴³ donnent le ton :

- Adresse du 20 avril : Craignons tous les chercheurs de place ; ils crient de toutes leurs forces au *patriotisme* ; ils savent qu'ils ont besoin de crier pour se faire remarquer. Ne jugeons pas les hommes sur leurs paroles, mais par leurs actions.

- Pétition du 10 mai : *La patrie est en danger*, et elle le sera tant que les intrigants cachés sous *le voile du patriotisme* triompheront [...] Réunissons-nous tous *patriotes vertueux* et déjouons les manœuvres perfides des méchants. N'ont-ils pas poussé leur criminelle audace jusqu'à s'honorer du titre d'intrigants ? Nous nous sommes honorés du titre de sans-culottes, disent-ils, nous devons aussi le faire de celui d'intrigants [...] Ces monstres ne peuvent confondre l'honorable titre de sans-culotte avec ce méprisable titre d'intrigant.¹⁴⁴

¹⁴⁰ Ce discours est reproduit en annexe de notre ouvrage *Marseille républicaine*, *op. cit.*, p. 245-248.

¹⁴¹ Sur le rôle important des citoyennes dans le fédéralisme sectionnaire, voire notre étude sur les « Conduites politiques des Marseillaises pendant la Révolution française », *Provence Historique*, fascicule 186, octobre-décembre 1996.

¹⁴² Extrait de la délibération de la section 8 du 22 avril, fonds des sections marseillaises, ADBdr, *op. cit.*

¹⁴³ ADBdr, L 1959.

¹⁴⁴ Ainsi, la notion d'intrigant est associée au « patriotisme feint et dissimulé ». A ce titre, les sections de Marseille, « trop longtemps endormies dans un patriotisme patient » doivent enfin « arracher le masque [du patriotisme] dont les intrigants couvraient leurs perfidies ». Isoard est l'une des personnalités jacobines parmi les plus visées par cette attaque contre ceux qui se disent « patriotes de 89 ». Sur les usages d'*intrigant(s)* dans le discours fédéraliste, voir notre étude, « *L'intrigant* dans le discours sectionnaire marseillais (avril-juin 1793) », *Dictionnaires des usages socio-politiques (1770-1815)*, dir. équipe « 18^{ème} et Révolution », fascicule 4, Paris, Klincksieck, 1989.

Il s'agit bien d'en finir avec ceux qui s'honorent successivement du titre de sans-culottes, d'intrigants, en enfin de « patriotes de 89 » pour mieux diviser les patriotes¹⁴⁵. Bref, « il est temps de faire tomber ce masque hypocrite et trompeur qui, sous les apparences du patriotisme le plus épuré couvrait la plus profonde scélératesse »¹⁴⁶.

La large diffusion en 1793 du *cri général du patriotisme* sous l'impulsion d'expériences fédéralistes diversifiées aboutit à un résultat particulièrement contrasté. Certes elle confère à Marseille un rôle majeur dans la mise en place d'un républicanisme déployant l'universel de la démocratie au sein des formes les plus locales de la souveraineté du peuple. Mais, dans le même temps, elle se heurte à l'hostilité immédiate des Montagnards de la Convention nationale qui y voient une manière particulièrement dangereuse de se passer du centre de la volonté nationale qu'ils incarnent. Alors qu'une nouvelle expérience de fédéralisme jacobin s'affirme pendant l'automne 1793 dans un projet d'organisation du pouvoir exécutif révolutionnaire, tendu entre « principes sociaux » et « rapports populaires », c'est le nom même de « Marseille la républicaine » qui est mis en cause, jusque dans son héritage patriotique.

IV- Le nom de Marseille est-il fédéraliste ?

A - Résistance à l'oppression et gouvernement révolutionnaire

Après l'effondrement du mouvement sectionnaire, sous la pression des armées de la République, les jacobins recomposent la société populaire de Marseille, et plus avant réunissent, pendant l'automne 1793, des délégués des sociétés populaires du sud-est dans une *Assemblée générale des sociétés populaires des départements méridionaux*, avec Isoard à leur tête.

Dans le compte-rendu des délibérations sur des objets généraux de ce *Congrès républicain*, un point est souligné en caractères plus gros :

L'assemblée déclare, par acclamation, que *dès qu'un Patriote sera opprimé*, toutes les sociétés populaires se lèveront en masse pour délivrer leur frère du joug de l'oppression.¹⁴⁷

Cette insistance toute particulière sur la résistance à l'oppression, même si, par ailleurs, il est précisé que « La Convention nationale est le seul centre d'unité auquel doivent se réunir tous les bons français », est perçue par les représentants en mission au moins comme un écart dangereux qui peut faire contrepoids à l'action au gouvernement, au pire comme « un nouveau plan de fédéralisme qui va succéder à l'ancien » mise en place par « quelques

¹⁴⁵ « Citoyens, celui qui a le mépris des lois, voudrait prendre l'épithète de patriote de 89. Considérant qu'il n'y a que les hommes faux et versatiles, intéressés ou ambitieux qui puissent prendre un pareil titre ; titre qui ne tend à rien moins qu'à désunir les hommes qui vivent en société, ou à tirer une ligne de démarcation entre lui et les républicains constitués égaux », extrait d'un discours à la section 19, le 21 mai 1793 ; fonds des sections marseillaises, ADBdr, *op. cit.*

¹⁴⁶ *Adresse des 32 sections composant la Commune de Marseille à la Convention Nationale*, début mai 1793, *ibid.*

¹⁴⁷ *Précis des opérations des sociétés populaires des départements méridionaux réunis en assemblée générale à Marseille*, ADBdr, L 2076.

hypocrites » qui « en parlant de *patriotisme*, de sans-culotterie » avilissent la représentation nationale¹⁴⁸.

Qu'en est-il plus précisément ?

Dans les discours prononcés tout au long du *Congrès républicain* des sociétés populaires de Marseille, l'accent est mis sur la nécessité de « rétablir, avec plus d'activité que jamais, les rapports populaires », donc de « déclarer la guerre à mort à tous les ennemis de la République, de son unité et de son indivisibilité », de « dire des vérités terribles », de « frapper de grands coups » sur *l'autel de la patrie* installé dans « le temple des mœurs et de la vertu »¹⁴⁹. Un tel accent sur « la religion naturelle » au profit de la patrie se retrouve de manière encore plus amplifiée, plus symbolique dans un discours de Sébastien Lacroix, commissaire du pouvoir exécutif et propagateur, dans le *Journal républicain de Marseille* dont il est le rédacteur, du « feu sacré du patriotisme » répandu par les Jacobins marseillais¹⁵⁰ :

Républicains,

[...] Et vous citoyens, que *la patrie* appelle à l'auguste fonction d'éclairer vos concitoyens, les habitants des campagnes, les pères nourriciers de la République ; dites leur qu'il n'existe pas de plus beau temple que celui de la nature ! [...] L'habitant de la campagne s'accoutumera insensiblement à faire baptiser ses enfants sur *l'autel de la patrie* par le procureur de la commune, qui vaudrait bien un curé, car au lieu de bonnet carré il aura le bonnet de la liberté, au lieu d'étole une écharpe. Sur les débris de la croix, ce signe patibulaire, il verra avec ravissement s'élever la pique, devenue le sceptre du peuple. Sur les décombres des Vierges de plâtre ou de bois, et de leurs brillants harnachements, une jeune bergère leur rappellera tous les bienfaits de la nature ; les jeunes gens iront avec des guirlandes de fleurs et des épis de bled, jurer fidélité à la république et à l'hymen sur *l'autel de la patrie*, et l'âge d'or renaîtra bientôt sur la terre.¹⁵¹

En proposant le baptême civique en lieu et place du baptême chrétien, les Jacobins marseillais s'inscrivent présentement dans la lignée d'un courant déchristianisateur, proche des Cordeliers parisiens, dont se méfient nombre de Montagnards, et en particulier Robespierre, par son insistance sur « la pureté primitive des principes sociaux » au détriment de toute considération sur l'existence d'un Être suprême. De l'affirmation de la toute puissance des « principes sociaux » dans le domaine des mœurs à la promotion des « rapports populaires » en matière de vertus, c'est toute une chaîne patriotique qui se positionne contre « la chaîne naturicide » instaurée préalablement par la monarchie et l'Église.

Si l'on considère par ailleurs que les Jacobins réunis en *Congrès républicain* à Marseille proposent un plan d'organisation du pouvoir exécutif sur la base de la réunion générale et périodique de délégués des sociétés populaires¹⁵², les Montagnards perçoivent dans cette initiative patriotique une solution alternative à la formation en cours du gouvernement révolutionnaire, et obtiennent en conséquence de la Convention nationale une condamnation d'« assemblées centrales » qui forment, par sa « teinte fédéraliste », « une coalition

¹⁴⁸ *Les représentants dans les Bouches-du-Rhône au Comité de salut public* Rovère et Poultier, Avignon, le 3 novembre 1793. AN, AF II 185.

¹⁴⁹ Discours de J. L. Giret, député de la société populaire de Nice, à L'assemblée générale, le 4 octobre 1793. BNF, 8° Lb⁴⁰ 2783.

¹⁵⁰ Voir en particulier le numéro du *Journal républicain* du 23 brumaire an II, diffusé dans les rues de Marseille par voie d'affiche.

¹⁵¹ *La religion naturelle, la seule qui convient à des républicains, ou discours du citoyen Sébastien Lacroix à l'assemblée générale des Sociétés populaires du Midi*, BNF 8° Lb⁴⁰ 2790.

¹⁵² Pour une description de ce programme, voir notre ouvrage *Marseille républicaine, op. cit.*

dangereuse » dans la mesure où « elle donne insensiblement l'habitude de se passer du centre de l'action ».

Avec l'instauration du gouvernement révolutionnaire le fait de « communiquer du mouvement et de la vie au gouvernement » (Billaud-Varenne) subsume la « correspondance des corps et des individus connus par leur patriotisme » (Robespierre) dans le projet national mis en place par les Montagnards de la Convention. Mieux encore l'extension du « mouvement du corps politique » jusqu'aux dernières extrémités renforce le « centre de la volonté », et contraint ainsi la chaîne patriotique, soumise aux « oscillations continuelles de tant d'intérêts », à s'inscrire dans l'horizon de « l'harmonie sociale ». Ainsi, le gouvernement révolutionnaire devient « le meilleur renfort du *patriotisme* » : il en termine avec l'habitude de « s'occuper plus de soi-même que de *la patrie* ». ¹⁵³

La suite des événements à Marseille est bien connue. Considérant que « le fédéralisme est enraciné dans les cœurs », instaurant ainsi un continuuel « mouvement à contre-sens », les représentants en mission Barras et Fréron proclament, dès le 12 octobre 1793, que « la terreur est à l'ordre du jour » dans le but de « sauver Marseille et raser Toulon ». Puis ils enlèvent à Marseille son nom – elle devient Sans-Nom – et mettent la ville en état de siège. Ainsi leur arrêté du 29 nivôse an II (18 janvier 1794) et leur proclamation du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794) manient sans nuances la rhétorique terroriste à l'égard de Marseille ¹⁵⁴. Ils décident en effet que « le Nom de Marseille que porte encore cette commune criminelle sera changé » et que « provisoirement elle restera SANS NOM, et portera cette dénomination », après avoir considéré que « la Commune de Marseille a la première sonné le tocsin de la rébellion dans le Midi » et de surcroît qu'« au lieu de se faire oublier par une conduite républicaine, elle s'est encore dernièrement rendue coupable d'une nouvelle révolte », en l'occurrence l'opposition de la Commune, avec Isoard à sa tête, aux ordres des Représentants en mission. Enfin ils ajoutent : « Il faut dire ici la vérité tout entière, Marseille est la cause originelle, primordiale de presque tous les maux intérieurs qui ont affligé *la patrie* ».

Il ne s'agit plus d'entendre les patriotes de Marseille, d'agir de concert avec eux, mais de s'en faire connaître dans le contexte de la mise à l'ordre du jour de la terreur, étroitement associée à la justice révolutionnaire : « Connaissez-nous *patriotes*, jugez-nous par nos actions » s'exclament ainsi les représentants du peuple ¹⁵⁵.

Il en ressort un débat, fort important pour notre propos, entre Moyse Bayle, autre représentant du peuple qui rappelle « tout ce qui lie indissolublement Marseille à la République » d'une part, Barras et Fréron, qui ne voient dans « l'esprit de Marseille » qu'« esprit d'égoïsme, d'intérêt, de cupidité, de fédéralisme, d'isolement, de domination » d'autre part, sur l'existence ou non à Marseille d'*une classe de patriotes*.

B- Existe-t-il à Marseille une « classe de patriotes » ?

¹⁵³ Toutes les expressions ci-dessus sont extraites du *Rapport de Billaud-Varenne sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire* prononcé à la Convention nationale le 28 brumaire an II, et associé au Décret du 14 frimaire sur le même sujet, AN, AD XVIII A 8.

¹⁵⁴ Les arrêtés et les proclamations des représentants en mission en l'an II sont conservés en partie, sous forme d'affiches, aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la cote 14 J 104.

¹⁵⁵ Dans la *Proclamation des Représentants du Peuple français près les armées du Midi à la commune de Marseille*, par Barras, Fréron, Robespierre le jeune et Ricord du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), reproduite dans la partie correspondance du *Journal des débats des Jacobins*, à Paris, n°320 du 24 frimaire an II.

Moyse Bayle¹⁵⁶ s'interroge d'emblée sur les raisons qui ont conduit ses collègues à consentir « à ce que Marseille, cette commune si chère aux vrais patriotes, perdit son nom ». Il se présente alors comme un défenseur de Marseille, dans « ce que cette intéressante commune a fait pour la révolution ». Son argumentaire repose principalement sur le rappel des faits exemplaires qui « lient indissolublement Marseille à la République ». Nous retrouvons ainsi à grands traits l'historique du républicanisme marseillais que nous venons de parcourir.

C'est d'abord les événements de 1788-1789 qui montrent « Marseille, impatiente de secouer le joug de la tyrannie » qui « n'attendit pas qu'on lui donnât l'exemple de l'insurrection ». A ce titre, « les Marseillais renversèrent leur barrière ; ils s'armèrent et mirent en fuite tous les principaux agents et suppôts du despotisme ». Mais c'est l'année 1790 qui s'avère la plus saillante avec la passation des Forts sous *le pouvoir des patriotes*. Et Bayle d'ajouter : « Souvenir délicieux, que de choses tu me rappelles ! ». Désormais il n'y a plus de « bornes à l'énergie des *patriotes* ». L'année 1792 en est la preuve : ce moment où « les Marseillais ont fondé presque toutes les Sociétés populaires du Midi » et « ont parlé au tyran avec une énergie peu commune ». Une énergie qui culmine au 10 août 1792 avec les hauts faits des 600 Marseillais à Paris, annonçant ainsi la fin proche d'« un monstre de guillotineuse mémoire » (*sic*). Même en 1793, face à l'adversité produite par la révolte fédéraliste, « ce sont *les patriotes* restés fidèles à la cause de toute la France », et tout particulièrement ceux de la onzième section, qui résistent aux sections modérées. Ainsi « *le sang des patriotes* a été répandu », « preuve que la masse de peuple de Marseille a toujours été de bonne foi au milieu même de la contre-révolution ».

Enfin Moyse Bayle s'insurge contre la comparaison entre *le patriotisme de Marseille* et celui des villes fédéralistes, dans la mesure où « ce n'est pas dans les murs de Marseille que le fédéralisme a pris naissance ».

Il faut donc prendre en compte « le patrimoine que les fondateurs de Marseille laissèrent à ses habitants » :

Je vais à présent terminer cette longue lettre par quelques faits historiques, qui prouveront que Marseille moderne a dû ressembler à Marseille ancienne ; car l'énergie soutenue d'un peuple ne peut avoir d'autre cause que celle de l'histoire d'une tradition constante qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Une telle tradition civique - dont nous avons décrit ailleurs les principales caractéristiques jusque dans les faits les plus contemporains¹⁵⁷ - constitue, par sa vivacité, sa puissance, son caractère inébranlable, la preuve ultime du républicanisme de Marseille.

Face à un argumentaire aussi serré, Barras et Fréron prennent d'abord appui, dans leurs réponses successives à Bayle, sur un fait majeur, l'existence, avec le *Congrès républicain* des sociétés populaires, « d'une association qui tendait au fédéralisme »¹⁵⁸. S'y ajoutent les malversations supposées de la Commune de Marseille, alors qu'Isoard en est le Procureur, permettant de dénoncer les *patriotes meneurs* comme des *patriotes d'argent* qui « sous le masque du patriotisme » s'efforçaient de « commettre impunément mille actes arbitraires ».

¹⁵⁶ *Moyse Bayle, représentant du peuple, à son collègue Barère*, 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), ADBdr, L 2076.

¹⁵⁷ D'après André Donzel et Jacques Guilhaumou « Les acteurs du champ de l'exclusion à la lumière de la tradition civique marseillaise », *Exclusions au cœur de la Cité*, dir. Dominique Schnapper, Paris, Anthropos, 2001.

¹⁵⁸ *Fréron à Moyse Bayle. Rapport sur les derniers événements arrivés à Marseille*, le 22 décembre 1793, dans *Lettres de Barras et Fréron*, publiées par Poupé dans le *Bulletin de la société de Draguignan*, tome 27 (1908-1909), p. 66 et svt.

Dans ces conditions « la patrie courait les plus imminents dangers » : il fallait donc déclarer la ville en état de siège.

Pourquoi alors lui enlever son nom, précisent nos représentants en mission dans une autre correspondance, acte qu'« on nous reproche si amèrement »¹⁵⁹ ? Tout leur argumentaire tient ici à la manière dont ils présentent « l'esprit de Marseille ». Selon eux, les Marseillais se considèrent comme « un peuple à part », ce qui alimente « une opinion fédéraliste » présentée dans les termes suivants :

Tous les jours, *les meilleurs patriotes d'ici*, lorsque nous leur prêchons l'obéissance aux lois de la République, nous reprochent à la Convention de ne pas connaître les localités. Ils voudraient des lois pour eux seuls ; ils ne voient que Marseille ; *Marseille est leur patrie*. La France n'est rien.

Barras et Fréron effacent ainsi, d'un seul trait de plume, toute l'histoire de Marseille républicaine, de sa dynamique patriotique, par un habile retour à une opinion que nous avons vu s'exprimer au tout début de notre parcours historique, c'est-à-dire avant l'avènement instituant de la nation¹⁶⁰. A ce titre, ils suggèrent fortement que Marseille a renié le principe de la nation. Conscients de l'audace de leur point de vue, ils cherchent même à le fonder sociologiquement si l'on peut dire. A Bayle qui affirme que « la masse du peuple de Marseille a toujours été de bonne foi » - énoncé traduit par l'expression *la masse à Marseille est patriote* - et qu'en conséquence Barras et Fréron ont tendance à « envelopper dans la même proscription le patriote avec l'aristocrate », nos deux représentants rétorquent :

Pourquoi se dissimuler que la classe la moins riche de cette commune regrette l'ancien régime ; que les portefaix, les marins, les ouvriers du port, sont aussi aristocrates, aussi égoïstes que les négociants, les marchands, les courtiers, les officiers de marine. *Où est donc la classe des patriotes ?*

La valeur suprême d'une vision territoriale de la nation, à l'encontre de l'ardeur patriotique des Marseillais, est alors affirmée avec force :

Il n'y a pas un patriote, dit-on à Marseille, qui ne préférât la mort à perdre le nom de sa commune. Nous le répétons, c'est justement pour cette raison qu'il faut le changer. Peut-on exprimer une idée plus fédéraliste ? C'est le nom de Français qu'il faut craindre de perdre. C'est le sein de la France qu'il ne fallait pas déchirer.

A l'argumentaire qui met l'accent sur « l'esprit d'indépendance et d'insubordination » de Marseille envers la République s'ajoute alors, vu de la Convention nationale, un argument moins élaboré, mais tout aussi redoutable, « l'influence du climat, plus chaud qu'ailleurs » sur l'énergie des patriotes marseillais dont la chaleur « bien dirigée, peut servir utilement la liberté, mais, par un effet contraire, tourner au profit de ses ennemis ». « Marseille en est la preuve » ajoute Marc-Antoine Julien, commissaire auprès des armées du Midi, de retour

¹⁵⁹ Barras et Fréron au Comité de salut public, de Sans-Nom du 2 février 1794, *ibid.*, p. 154 et svt.

¹⁶⁰ Cela tient sans doute à ce que nos deux montagnards « minimalistes » ont une conception territoriale de la nation, qui situe en seconde ligne l'évaluation de l'énergie patriotique, tout en usant énergiquement, si l'on peut dire, de la rhétorique terroriste.

devant les Jacobins de Paris le 30 août 1793¹⁶¹. Formulation prémonitoire que Barère, une fois de plus critique de l'attitude marseillaise, développe dans les termes suivants :

*Marseille a été depuis le début de la Révolution française un des foyers du patriotisme. Placée sous un soleil brûlant, elle a communiqué aux divers événements révolutionnaires le caractère de son climat. Egarée par des ennemis de la patrie, elle a montré bien plus l'amour de l'indépendance que l'amour de la liberté. Exposée à des erreurs, à cause de son éloignement du centre du gouvernement, elle a dû éprouver des oscillations dans l'opinion, des variations dans l'esprit public, des secousses en sens divers dans la marche révolutionnaire.*¹⁶²

Ainsi la réalité d'une continuité patriotique dans la dynamique révolutionnaire de Marseille - que nous venons de décrire avec soin - est fortement déniée, et de manière particulièrement habile par le fait de reconnaître, à la différence de Barras et Fréron, une dimension exemplaire au patriotisme initial des Marseillais.

La représentation de Marseille républicaine, prise sous le feu du climat brûlant du sud et de la dénaturation inhérente à la teinte fédéraliste, s'en trouve durablement altérée. Le patriotisme des Marseillais devient problématique aux yeux des autres Français. Pire encore, en argumentant sur la base d'une soi-disant dissociation entre l'esprit de localité des Marseillais et l'esprit de la nation française, les représentants en mission rompent, du moins dans les représentations, le lien révolutionnaire entre le fait instituant de la nation et le cri énergique du patriotisme, énoncé, par un apparent paradoxe, de la façon la plus générale, dans « le cri général » des patriotes impliqués dans les expériences fédéralistes de 1793.

Ici l'accusation de fédéralisme brouille durablement les cartes du jeu patriotique. D'une part elle use d'une désignation emprisonnée dans la dualité patriote/aristocrate. Mais surtout elle gomme toute possibilité de comprendre le déploiement d'une énergie patriotique constitutive du mouvement révolutionnaire, sur la base d'un droit de souveraineté locale, droit déployé sans contradiction avec l'unité et l'indivisibilité de la nation, donc toujours en prise sur le fait instituant de la nation, ne serait-ce que dans le droit de résistance à l'oppression dès qu'un patriote est opprimé.

C- « L'épuration des dits patriotes à l'ordre du jour »

Cependant la venue de Maignet à Marseille, plus sensible que Barras et Fréron à « la science des localités »¹⁶³, calme les tensions dans la mesure où ce représentant en mission, très proche de Robespierre, est sensible au fait que « les habitants de Marseille regardent le nom de Marseille comme un héritage qu'ils ont illustré », et refuse donc d'entrer dans la logique dévastatrice de ses prédécesseurs¹⁶⁴. Il s'appuie tout particulièrement sur le civisme des *patriotes de la section 11*, pour demander au Comité de Salut public la restitution à Marseille

¹⁶¹ Un extrait de ce discours est publié en annexe de notre étude, « La représentation du républicain marseillais (1791-1793) », *Amiras*, 1516, 1987. L'ethnotype climatique du patriotisme brûlant des patriotes marseillais est déjà là bien en place.

¹⁶² *Rapport à la Convention*, au nom du Comité de Salut Public, du 22 frimaire an II, AN, AD XVI 26.

¹⁶³ Cf. Martine Lapiéd et Jacques Guilhaumou, « La mission Maignet », *Annales Historiques de la Révolution française*, 1995/2. Et plus largement Michel Biard, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, CTHS, 2002.

¹⁶⁴ D'après sa lettre envoyée au Comité de salut public le 19 pluviôse an II (30 janvier 1794). Maignet recopie cette lettre dans l'un des registres de sa correspondance qui est conservé à la Bibliothèque Municipale de Clermont-Ferrand. Un double de cette importante correspondance se trouve aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône sous la forme d'un microfilm (1 Mi 111).

de son nom. De fait, l'accueil favorable de la Convention nationale à l'adresse de la section 11 lui facilite cette tâche. En effet, à l'adresse des patriotes de la section 11 présentée le 21 décembre 1793 (30 frimaire an II), le Président répond dans les termes suivants : « La Convention rappellera le souvenir des anciens exploits civiques de votre commune ; elle proclamera dans la République entière que *les enfants de Marseille sont encore dignes de servir la patrie.* »¹⁶⁵

Maignet, s'il se réjouit, dans un discours à la société populaire de Marseille, de pouvoir « rendre à votre commune un nom que ses habitants doivent regarder désormais comme un dépôt précieux », n'en demeure pas moins fort circonspect sur le réel attachement des Jacobins marseillais à la patrie. Ainsi précise-t-il de manière très directe :

Trop souvent, votre société est devenu un foyer d'intrigues, trop souvent le beau parleur a obtenu la préférence sur l'homme utile [...] Encore *dans ce moment de danger pour la patrie, les personnes sont ici à l'ordre du jour.*

Et il ajoute sur un ton plutôt véhément :

Citoyens, voulons-nous être libres ? *Voulons-nous être utiles à la patrie ? Soyons avarés de louanges. Un homme a-t-il rempli son devoir ? Laissons à sa conscience le soin de l'en récompenser [...]* Si alors votre société eut présenté le centre de réunion, où *tous les amis de la patrie* eussent pu accourir ; une communication franche et amicale eût bientôt déjoué ces nouveaux complots de vos ennemis. Braves défenseurs de la patrie [...] revenez à des sentiments de fraternité.¹⁶⁶

Si Maignet est beaucoup plus sévère dans son jugement lorsqu'il prononce un discours devant la société populaire d'Avignon¹⁶⁷, il en profite quand même pour désigner avec précision les critères qui marquent l'appartenance à *la classe des patriotes*. Il s'agit ainsi d'instituer le patriotisme, donc de le réévaluer du point de vue des institutions civiles de l'an II, qu'il s'agisse de l'instruction publique, des secours réciproques, de la justice, et bien sûr de la langue nationale.

Maignet contraint ainsi les citoyens à justifier leur patriotisme par leur conduite politique depuis 1789, donc selon une procédure, certes liée à la loi des suspects, mais surtout qui diffère, ne serait-ce que par sa nécessaire expression dans le « langage austère » et laconique de la vérité, des formes antérieures, plus rhétoriques et plus pragmatiques, de sélection du bon patriote par ses discours et ses actes. A ce titre, nous avons jugé intéressant de présenter en annexe un extrait significatif de ce discours posant les bases d'un patriotisme désormais institué à l'horizon d'un « mouvement national ».

De fait, la position de Maignet est largement partagée par d'autres représentants du peuple. C'est ainsi que Bayle, Granet, Laurent et Leblanc envoient une lettre à la Société populaire de

¹⁶⁵ Voir le *Rapport fait par le citoyen Barère au nom des Comités de salut public et de sûreté générale sur la section 11 de Marseille, et sur les patriotes qui se sont réunis à elle dans les journées du 22 au 24 août, 16 germinal an II (5 avril 1794)*. A ce rapport est adjoint la pétition au nom de la section 11 de Marseille et la réponse du président de la Convention Nationale. Dans ce rapport, Barère décrit la résistance des sans-culottes de la section 11, « section patriote » par excellence, y compris par les armes, aux progrès de « l'aristocratie méditerranéenne » qui « travaillait avec des couleurs patriotiques à faire la contre-révolution », AN, AD XVIII. [\[revoir la phrase\]](#)

¹⁶⁶ *Discours prononcé par le citoyen Maignet à la société populaire de Marseille*, le premier ventôse l'an second de la République, Musée Arbaud, Aix-en-Provence, 477.

¹⁶⁷ *Discours prononcé à la société populaire d'Avignon*, dans la séance du 10 floréal (29 avril 1794), par le Représentant du peuple Maignet, ADBdr, 100 E 32.

Marseille¹⁶⁸ où ils reviennent, à leur façon, sur « la manière de connaître les bons et les mauvais citoyens », donc de circonvier *le véritable patriote*. Ils considèrent ainsi que la distinction entre patriotes, aristocrates et *vautours affublés du patriotisme*, valide en 1793, doit laisser désormais la place à la capacité de chaque citoyen à faire le bilan d'une conduite constante et énergique depuis le début de la Révolution française.

Ne pouvant plus répondre de leur patriotisme sur le seul critère de leur participation aux discours et aux actions des assemblées patriotiques, en premier lieu les sections et les sociétés populaires, les citoyens de Marseille, et surtout les plus suspects d'entre eux, sont contraints de se défendre individuellement en rédigeant leur *conduite politique* à destination du représentant en mission. Isoard, fortement fragilisé par sa forte visibilité dans les temps forts du républicanisme marseillais, est l'un des premiers à le faire dans sa *Vie politique*¹⁶⁹. Retraçant, étapes par étapes, « le tableau fidèle de ma vie politique », il fait appel au témoignage de ses amis politiques sur ses vertus patriotiques dans les termes suivants : *les Patriotes, dont, je puis le dire, j'ai toujours eu l'estime*. Le critère de la reconnaissance devient essentiel à la mise en visibilité de la conduite politique.

La réponse des simples citoyens et citoyennes, soumis à *la régénération patriotique*, reprend, dans une plus grande proximité avec les exigences du représentant en mission, un modèle présent dans toute la France¹⁷⁰. Ainsi Charpin de son côté, Caire de l'autre précisent avoir « toujours fait son service comme *un bon patriote* », avoir « toujours rempli les devoirs d'*un vrai patriote* » en référence à leur activité dans la garde nationale. C'est dire, à l'exemple de Chanteduc, que « dès le principe de la révolution, il a manifesté des sentiments révolutionnaires » et que « jamais il n'a varié dans ses principes ». Au-delà, certains tels que Chapelier et Castelvetry n'hésitent pas à écrire que « tous attestent de *sa conduite patriotique* et républicaine dans les moments de l'anarchie sectionnaire », bref qu'« il s'est dans toutes occasions présenté comme *bon patriote* »¹⁷¹.

Cependant les exposés par les citoyennes de leur conduite politique s'avèrent quelque peu différents, dans la mesure où leur parole instaure, entre elles et Maignet, une dynamique du lien social qui donne à leur insistance sur *le pur patriotisme* un ton plus authentique, d'autant qu'il est contextualisé par des caractérisations précises de leur infortune. A Chassin, âgée de 50 ans, qui parle de *l'amour exclusif de ma patrie* entretenu par « mes principes gravés dans mon cœur » et « mes progrès qui ont été guidés par ma raison » fait écho *le sincère attachement à la Patrie* de Castellan, âgée de 25 ans¹⁷².

Reste que la logique de l'épuration est conçue ici comme le traduction ultime d'une révolution permanente qui permet de tenir le cap de l'invention et de la régénération, donc de maintenir la tension du projet national. Tout autrement elle peut donc être interprétée, à l'aune des événements totalitaires du XX^{ème} siècle, comme la marque même d'une Terreur qui a mené le sentiment patriotique à la dégénérescence. Dans les deux interprétations, l'une jacobine, l'autre libérale elle témoigne d'une étonnante « passion du réel »¹⁷³.

¹⁶⁸ Copie de la lettre écrite par M. Bayle, F. Granet, Laurens et Leblanc, Représentants du Peuple, à leurs frères de la société populaire de Marseille, Paris, le 2 Prairial an 2 (21 mai 1794), *ibid.*, L 2076.

¹⁶⁹ *Vie politique de François Isoard de Marseille*, le 11 ventôse an II (1^{er} mars 1794), *op. cit.*

¹⁷⁰ Voir le chapitre 5 de notre ouvrage sur *La langue politique et la Révolution française*, *op. cit.*

¹⁷¹ Il reste quelques-unes de ces conduites politiques manuscrites, de la lettre C (?), dans la série I2 non classée des Archives Municipales de Marseille.

¹⁷² Voir notre étude, « Conduites politiques des Marseillaises pendant la Révolution française », *op. cit.*

¹⁷³ D'après l'expression d'Alain Badiou dans *Le Siècle*, Paris, Seuil, 2005.

Nous quittons donc en fin de trajet l'espace proprement pragmatique du cri patriotique pour entrer de plein pied dans un espace ontologique où les notions de *patrie*, *patriotisme*, *patriote* sont appréhendées dans leur manière propre d'être signifiées, nommées par rapport à leur nature sociale, vertueuse, ce qui évite toute réduction à leur seule légitimation par l'action permanente. Dans cette perspective, les concepts de nation et patrie se rapprochent jusqu'à l'indistinction par leur valeur à la fois instituante et subjective, de même les expressions de « mouvement patriotique » et de « mouvement national » se confondent. Nous nous retrouvons par là même dans un monde patriotique de tonalité plus vertueuse, plus naturelle qui fonde l'existence artificielle d'institutions civiles (l'éducation, la bienfaisance, la morale, la justice etc.) propres à terminer la Révolution.

Certes cette vertu quasi-héroïque, associée à la violence exercée sur les personnes suspectes, peut nous faire froid dans le dos, une fois passé les épisodes totalitaires du XX^{ème} siècle. Du moins convient-il de marquer, s'il est nécessaire de notifier notre distance à un tel événement régénérateur, le caractère anachronique d'une telle réflexion.

Terminons alors sur un constat des révolutionnaires eux-mêmes : la révolution demeure infinie dans sa lutte contre ses ennemis. A ce titre, une question demeure lancinante, bien au-delà du projet national de l'an II d'une patrie régénérée : *Sait-on bien ce qu'est un patriote ? En connaît-on la définition exacte et précise ? Sommes-nous fixés sur l'idée que présente le mot patriote ?*¹⁷⁴. Peut-on vraiment distinguer le « faux patriote » du « vrai patriote » par une série de traits comme nous le propose longuement l'auteur du discours où se formule cette interrogation ? Ne sommes-nous pas confronté, une fois la dynamique révolutionnaire éteinte, à l'absence d'une réalité politique - seul critère vraiment distinctif de l'action patriotique - signifiée dans l'exergue de ce discours : « O Marseillais ! quand reprendrez-vous l'énergie qui caractérise le Républicain ? »¹⁷⁵.

Jacques Guilhaumou
UMR « Triangle. Action, discours, pensée
politique et économique », ENS/LSH Lyon

ANNEXE

Discours prononcé à la société populaire d'Avignon dans la séance du 10 floréal an II par le Représentant du peuple Maignet, ADBdr, 100 E 32, extraits :

« [...] Ici, comme partout ailleurs, nous exigerons ce celui qui viendra nous parler *patriotisme* qu'il nous offre pour la garantie de ses sentiments une conduite dans tous les temps

¹⁷⁴ *Discours prononcé à la Société Populaire régénérée de Marseille*, le 10 Pluviôse l'an 3 de la République Française, une, indivisible et démocratique. Par le citoyen Dalmas-Verneuil, Artiste du théâtre Brutus et membre de la société, ADBdr, L 2076.

¹⁷⁵ A partir de l'an III, ce type d'énoncé est récurrent dans l'ensemble de la France, et qui plus est en association avec « le cri général ». Soit l'exemple suivant : « Le patriotisme doit reprendre une nouvelle énergie ; l'écrivain courageux doit faire entendre les accès de la vérité. Un élan sublime, un cri général doivent annoncer à tous les citoyens que le précipice est creusé sous leurs pas, et que la patrie est en danger. », *Le cri du patriotisme* par Dujardin-de-Beaumont, Paris, l'an V, BNF 8° Lb⁴² 1573.

irréprochable. Nous lui dirons : lorsque le mot *patrie* était encore inconnu, lorsque nous ignorions jusqu'à son nom, la nature était la même, elle nous dictait de grands devoirs. L'accomplissement de ces devoirs devait nous préparer à ceux qui nous seraient imposés, quand enfin la connaissance de nos droits nous aurait inspiré le désir de les recouvrer, et que nous aurions eu le courage de nous en ressaisir [...]

Si dans ta vie privée, si dans ta vie publique, l'opinion de tes concitoyens t'accusait, même sous un gouvernement corrompu, nous ne te condamnerons pas sans d'autres examens, mais nous exigerons, pour croire à ta *régénération patriotique*, pour nous convaincre que tu t'es lavé de tous les vices que l'on avait remarqué en toi, même sous le régime royal, des preuves bien plus fortes que nous n'en demanderons à celui qui, ami constant de la vertu et de la probité, a été tout prêt en entrant de bonne foi dans la révolution [...].

Le temps est enfin venu, où il ne suffira plus, pour être rangé dans *la classe des patriotes*, de s'affubler du *bonnet rouge*¹⁷⁶. L'on demandera dorénavant à celui qui se permettra d'en couvrir sa tête, ce qu'il a fait pour se décorer de ce signe auguste de la liberté. L'on voudra savoir quels motifs l'ont porté dans la révolution [...] *L'épuration, parmi tous ceux qui se sont dits jusqu'à présent patriotes, en affichant cependant des mœurs si différentes, est mise à l'ordre du jour* [...]

Quelle étrange idée s'est-on formé du *patriotisme* dans ces contrées, pour qu'on ait pu si longtemps regarder comme patriotes des hommes qui partout ailleurs auraient été traités comme les plus vils aristocrates ! Le *patriotisme* n'est-il donc pas l'assemblage de toutes les vertus ? Y a-t-il de patrie pour l'homme improbe ? *Sa patrie est partout* où il peut faire des dupes ; sa patrie sera là où se trouvera celui qui l'achètera plus chèrement ; sa patrie sera là où la bassesse, où ses vices lui fourniront plus de moyens de parvenir ; *sa patrie sera partout* où il ne trouvera pas la vertu révéree, partout où le crime triomphera.

Quelle différence met-on donc entre cet homme et un aristocrate ? Ce dernier combat pour ne pas laisser établir le règne de l'égalité ; le premier profite des succès que le peuple obtient dans cette lutte, pour se tirer de cette égalité que la fortune avait mise entre lui et les sans-culottes. L'aristocrate voudrait conserver un rang que les préjugés lui avaient donné ; *le patriote à argent* veut en obtenir un que la sage nature lui avait refusé. L'aristocratie consentirait plutôt à voir l'univers entier tomber dans le chaos, que de renoncer à ses vains titres ; le *faux patriote* voterait volontiers la destruction de la République, s'il ne devait que partager le bonheur du peuple [...] Exigez de tous vos candidats deux qualités qui se garantissent mutuellement, probité pendant toute leur vie, *patriotisme soutenu depuis 1789*. »

¹⁷⁶ Il conviendrait de faire l'histoire du lien entre le bonnet de laine rouge et le nom de patriotisme. Ainsi le *Consolateur*, un journal modéré, se moque, dans une rubrique intitulée *Modes* de la manière dont « le peuple attache une idée de patriotisme à des choses qui n'y ont pas le moindre rapport », en l'occurrence le bonnet de laine rouge. Il ajoute : comment peut-on « spéculer sur le patriotisme en bonnets [...] sous le nom de Patrie » ? (3 avril 1792).